



Société anonyme au capital de 2 779 188,40 euros
réparti en 55 583 768 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune

Siège social : 8 rue de la Croix Jarry

75013 Paris

428 859 052 RCS Paris

COMPTES CONSOLIDES
COMPTES INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2023

BILAN CONSOLIDE CONDENSE (NON AUDITE)

En milliers de dollars

	<u>Notes</u>	A la date du	
		31-déc-22	30-juin-23
ACTIF			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		718	695
Immobilisations corporelles	8	63 621	59 231
Droits d'utilisation	7	44 275	41 457
Actifs financiers non-courants	9	8 791	13 006
Total actifs non courants		117 406	114 389
Actifs courants			
Stocks		-	-
Clients et comptes rattachés	10.1	772	422
Subventions à recevoir	10.2	14 496	19 488
Autres actifs courants	10.3	9 078	7 869
Actifs financiers courants	11.1	7 907	1 120
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.2	89 789	84 386
Total actifs courants		122 043	113 285
Actifs détenus en vue d'être cédés	5	21 768	-
TOTAL DE L'ACTIF		261 216	227 674
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	15	2 955	3 491
Primes d'émission	15	583 122	476 224
Ecart de conversion		(28 605)	(37 050)
Réserves		(333 365)	(305 392)
Résultat net, part du groupe		(106 139)	(40 715)
Capitaux propres, part du Groupe		117 968	96 558
Intérêts minoritaires		7 973	0
Total capitaux propres		125 941	96 558
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières non courants	12	20 531	40 270
Dettes de loyer non courantes	12	49 358	46 157
Provisions non courantes	18	2 390	2 641
Autre passifs non courants		-	-
Total passifs non courants		72 279	89 068
Passifs courants			
Passifs financiers courants	12	5 088	5 185

Dettes de loyer courantes	12	7 872	8 270
Fournisseurs et comptes rattachés	12	21 456	19 229
Revenus différés et passifs sur contrat	14	59	241
Provisions courantes	18	477	1 029
Autre passifs courants	13	13 179	8 093
Total passifs courants		48 131	42 047
Passifs liés aux actifs détenus en vue d'être cédés	5	14 864	-
TOTAL DU PASSIF		261 216	227 674

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE CONDENSE (NON AUDITE)

En milliers de dollars, à l'exception des informations par actions

	Notes	Pour les six mois clos le 30 juin,	
		2022 *	2023
Revenus			
Chiffre d'affaires	4.1	2 972	317
Autres revenus	4.1	3 551	5 242
Total Revenus		6 523	5 560
Charges opérationnelles			
Coût des revenus	4.2	(714)	(389)
Frais de recherche et développement	4.2	(52 231)	(43 225)
Frais administratifs et commerciaux	4.2	(10 893)	(8 914)
Autres produits et charges opérationnelles		774	(83)
Total charges opérationnelles		(63 064)	(52 612)
Résultat opérationnel		(56 541)	(47 053)
Produits financiers	4.4	12 263	33 041
Charges financières	4.4	(3 050)	(21 461)
Résultat financier		9 213	11 580
Impôt sur les bénéfices		-	(258)
Résultats des activités poursuivies		(47 328)	(35 731)
Résultats des activités destinées à être cédées		(6 883)	(10 377)
Résultat net de la période		(54 211)	(46 108)
Résultat net, part du Groupe		(50 858)	(40 715)
Résultat net, part des minoritaires		(3 352)	(5 393)
Résultat net, part du Groupe par action (en dollars)	17		
Résultat net, part du groupe de base par action (en dollars)		(1,12)	(0,76)
Résultat net, part du groupe dilué par action (en dollars)		(1,12)	(0,76)
Résultat de base par action des activités destinées à être cédées (en dollars)		(0,08)	(0,09)
Résultat dilué par action des activités destinées à être cédées (en dollars)		(0,08)	(0,09)

* Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE INTERMEDIAIRE (NON AUDITE)
En milliers de dollars

	<u>Pour les six mois clos le 30 juin,</u>	
	<u>2022 *</u>	<u>2023</u>
Résultat net de la période	(54 211)	(46 108)
Gains et pertes actuariels	1 218	(42)
Gains et pertes non transférables en compte de résultat	1 218	(42)
Ecarts de conversion	(20 315)	2 272
Gains et pertes transférables en compte de résultat	(20 315)	2 272
Gains et pertes transférables des activités destinées à être cédées	8 337	(1 233)
Résultat global	(64 971)	(45 111)
Résultat global, part du Groupe	(61 246)	(41 172)
Résultat global, part des minoritaires	(3 725)	(3 939)

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE INTERMEDIAIRE (NON AUDITE)

En milliers de dollars

	Notes	Pour les trois mois clos le 30 juin,	
		2022 *	2023
Revenus			
Chiffre d'affaires	4.1	1 307	178
Autres revenus	4.1	1 416	1 823
Total Revenus		2 723	2 001
Charges opérationnelles			
Coût des revenus	4.2	(329)	(55)
Frais de recherche et développement	4.2	(25 630)	(22 144)
Frais administratifs et commerciaux	4.2	(4 830)	(3 950)
Autres produits et charges opérationnels		753	490
Total charges opérationnelles		(30 036)	(25 660)
Résultat opérationnel		(27 313)	(23 659)
Produits financiers	4.4	9 992	32 266
Charges financières	4.4	(1 691)	(16 284)
Résultat financier	4.4	8 301	15 982
Impôt sur les bénéfices		-	(358)
Résultats des activités poursuivies		(19 012)	(7 935)
Résultats des activités destinées à être cédées		(442)	(5 647)
Résultat net de la période		(19 454)	(13 583)
Résultat net, part du Groupe		(18 946)	(10 648)
Résultat net, part des minoritaires		(506,00)	(2 935)
Résultat de la période par action:	17		
Résultat de base par action (en dollars)		(0,42)	(0,19)
Résultat dilué par action (en dollars)		(0,42)	(0,19)
Résultat de base par action des activités destinées à être cédées (en dollars)		0,00	(0,05)
Résultat dilué par action des activités destinées à être cédées (en dollars)		0,00	(0,05)

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE INTERMEDIAIRE (NON AUDITE)
En milliers de dollars

	<u>Pour les trois mois clos le 30 juin,</u>	
	<u>2022 *</u>	<u>2023</u>
Résultat net de la période	(19 454)	(13 583)
Gains et pertes actuariels	791	(21)
Gains et pertes non transférables en compte de résultat	791	(21)
Ecart de conversion	(15 282)	4 751
Gains et pertes transférables en compte de résultat	(15 282)	4 751
Gains et pertes transférables des activités destinées à être cédées	6 412	(4 906)
Résultat global	(27 533)	(13 760)
Résultat global, part du Groupe	(26 522)	(11 139)
Résultat global, part des minoritaires	(1 011)	(2 620)

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE INTERMEDIAIRE (NON AUDITE)

En milliers de dollars

	Notes	Pour les six mois clos le 30 juin,	
		2022 *	2023
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation			
Résultat net de la période		(54 211)	(46 108)
Résultat de la période des activités abandonnées		(6 807)	(10 377)
Résultat de la période des activités poursuivies		(47 404)	(35 730)
Reconciliation du résultat net et de la trésorerie issue des opérations d'exploitation			
Ajustements:			
Transactions inter-sociétés entre les activités poursuivies et les activités abandonnées (1)		76	-
Amortissements et dépréciations sur actifs non courants		9 402	8 875
Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés		155	-
Charge / (produit) financier net	4.4	(9 213)	(11 580)
Income tax		-	258
Charges liées aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)		4 327	3 265
Variation nette des provisions		(113)	671
Autres éléments sans impact sur la trésorerie		(460)	-
Gain de change (perte)		(381)	15
Interêts reçus / (payés)		86	1 416
Capacité d'autofinancement		(43 524)	(32 810)
Variation des créances d'exploitation et charges constatées d'avance		(2 879)	996
Variation des créances de subvention et de CIR		(2 807)	(4 649)
Variation des dettes d'exploitation		796	(7 441)
Variation des produits constatés d'avance		202	180
Variation du besoin en fonds de roulement		(4 687)	(10 915)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour les activités poursuivies		(48 212)	(43 725)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour les activités destinées à être cédées		(11 970)	(3 644)
Variation de trésorerie des opérations d'exploitation		(60 181)	(47 369)
Opérations en capital			
Trésorerie et équivalents de trésorerie de Calyxt décomptabilisés (2)		-	(1 642)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8	(1 541)	(483)
Variation des actifs financiers non courants	9	(252)	489
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital pour les activités poursuivies		(1 793)	(1 636)
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital pour les destinées à être cédées		(744)	79
Variation de trésorerie sur investissements		(2 537)	(1 558)

Opérations de financement

Augmentation de capital Collectis après déduction des coûts de transaction	15	-	23 561
Souscription d'emprunts et dettes financières	12	5 969	22 507
Remboursement d'emprunts et dettes financières	12	-	(2 547)
Intérêts versés sur dettes de financement		(176)	(155)
Paiements des dettes de loyer	12	(5 693)	(5 550)
Variation de trésorerie sur opérations de financement des activités poursuivies		100	37 817
Variation de trésorerie sur opérations de financement des activités destinées à être cédées		10 207	1 781
Variation de trésorerie sur opérations de financement		10 307	39 597
Variation de la trésorerie nette		(52 411)	(9 329)
Trésorerie nette au 1er janvier		185 636	93 216
Ecart de change sur trésorerie en devises		(3 785)	499
Trésorerie imputable aux activités destinées à être cédées		11 316	-
Trésorerie imputable aux activités poursuivies		118 123	84 386
Trésorerie nette en fin de période	11	129 440	84 386

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

(1) Les flux de trésorerie nets utilisés dans les activités opérationnelles des activités poursuivies et des activités abandonnées étant présentés séparément, l'effet des transactions intersociétés entre les deux catégories est présenté dans les flux de trésorerie de chacune, bien que ces transactions soient entièrement éliminées dans les états financiers du Groupe.

(2) A la date de la perte de contrôle, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de Calyxt ont été décomptabilisés. Pour plus de clarté, cet impact est présenté dans les activités d'investissement séparément des flux de trésorerie des activités abandonnées.

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES
(NON AUDITÉ)**

En milliers de dollars, excepté les données liées au nombre d'actions

	Notes	Capital actions ordinaires		Primes d'émission	Actions propres	Ecart de conversion	Réserves	Bénéfice (perte)	Capitaux propres		Capitaux propres
		Nombre d'actions	Montant						Part du Groupe	Intérêts minoritaires	
Solde au 1er janvier 2022		45 484 310	2 945	934 696	-	(18 021)	(584 129)	(114 197)	221 293	15 181	236 474
Résultat net		-	-	-	-	-	-	(50 858)	(50 858)	(3 352)	(54 211)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		-	-	-	-	(11 605)	1 218	-	(10 387)	(373)	(10 760)
Résultat global		-	-	-	-	(11 605)	1 218	(50 858)	(61 246)	(3 725)	(64 971)
Affectation du résultat de l'exercice précédent		-	-	-	-	-	(114 197)	114 197	-	-	-
Emission d'actions ordinaires et exercice des bons de souscriptions préfinancés Calyxt		-	-	-	-	-	1 402	-	1 402	1 331	2 733
Transactions avec les filiales	-	-	-	-	-	-	2 152	-	2 152	(2 152)	-
Exercice de bons de souscription d'actions et d'options de souscription d'actions		26 500	1	-	-	-	(1)	-	0	-	0
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie	16	-	-	5 331	-	-	-	-	5 331	954	6 285
Autres mouvements		-	-	(372 744)	-	-	372 744	-	-	-	-
Solde au 30 juin 2022		45 510 810	2 946	567 284	-	(29 626)	(320 812)	(50 858)	168 933	11 588	180 522
Solde au 1er janvier 2023		45 675 968	2 955	583 122	-	(28 605)	(333 365)	(106 139)	117 968	7 973	125 941
Résultat net		-	-	-	-	-	-	(40 715)	(40 715)	(5 393)	(46 108)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		-	-	-	-	(415)	(42)	-	(458)	1 454	997
Résultat global		-	-	-	-	(415)	(42)	(40 715)	(41 172)	(3 939)	(45 111)
Affectation du résultat de l'exercice précédent		-	-	-	-	-	(106 139)	106 139	-	-	-
Augmentation de capital Collectis (1)		9 907 800	536	24 482	-	-	-	-	25 017	-	25 017
Coûts de transaction relatifs aux augmentations de capital de Collectis (2)		-	-	(1 455)	-	-	-	-	(1 455)	-	(1 455)
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires (3)		-	-	-	-	-	342	-	342	(342)	-

Perte de contrôle sur Calyxt	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 440)	(4 440)
OCI Reclassification pursuant to Calyxt's deconsolidation (4)	-	-	-	-	(8 030)	(12)	-	(8 042)	-	(8 042)
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie 16	-	-	4 053	-	-	-	-	4 053	852	4 905
Autres mouvements (4)	-	-	(133 976)	-	-	133 824	-	(152)	(105)	(257)
Solde au 30 juin 2023	55 583 768	3 491	476 224	-	(37 050)	(305 392)	(40 715)	96 558	0	96 558

- (1) Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2023, 9 907 800 actions ont été émises par voie d'augmentation de capital dans le cadre de l'offre d'American Depositary Shares (ADS) de Collectis close le 7 février 2023 pour un produit brut de 24,8 millions de dollars.
- (2) Ces coûts correspondent aux frais de transaction liés à l'augmentation de capital de février 2023, comptabilisés en réduction de la prime d'émission. Ces coûts s'ajoutent à ceux déjà enregistrés au quatrième trimestre 2022 pour 0,6 million de dollars. Le montant total des coûts de transaction de cette opération est de 2,0 millions de dollars.
- (3) Les opérations entre actionnaires au cours du semestre clos le 30 juin 2023 correspondent à la réduction du pourcentage de détention de Collectis dans Calyxt de 49,1% au 31 décembre 2022 à 48,0% au 31 mai 2023, sans changement de méthode de consolidation jusqu'au 31 mai 2023.
- (4) Le 31 mai 2023, Cibus a annoncé la clôture de la fusion (comme définie ci-après) avec Calyxt. En conséquence, Collectis a perdu le contrôle de Calyxt et nous avons procédé à sa déconsolidation. L'impact net sur les capitaux propres totaux correspond à la décomptabilisation des intérêts minoritaires dans Calyxt pour 4,4 millions de dollars.
- (5) Nous avons reclassé à la date de la perte de contrôle les montants précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relatifs à Calyxt qui devraient être reclassés en résultat selon la norme IFRS 10.
- (6) Lors de l'assemblée générale annuelle du 27 juin 2023, les actionnaires, conformément à la loi française, ont approuvé la réallocation de 134,0 millions de dollars de déficits reportables en prime d'émission. Cette transaction n'a aucun impact sur le total des capitaux propres, du résultat global, des actifs (y compris la trésorerie) et des passifs.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES CONDENSES INTERMEDIAIRES 30 JUIN 2023

Note 1. La Société

Collectis S.A. (ci-après dénommée « Collectis » ou « nous ») est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France dont le siège social est situé à Paris.

Nous sommes une entreprise biopharmaceutique de stade clinique et nous employons nos principales technologies brevetées afin de développer des produits basés sur le ciblage génique avec un portefeuille de produits candidats allogéniques chimériques avec des récepteurs T-Cells (« UCART ») correspondant à un antigène dans le domaine de l'immuno-oncologie et des produits candidats de cellules souches hématopoïétiques et de cellules progénitrices ciblées génétiquement (« HSPC ») dans d'autres indications thérapeutiques.

Nos produits candidats UCART, fondés sur des cellules T aux gènes sélectivement modifiés, et qui expriment des récepteurs antigéniques chimériques, ou CARs, visent à exploiter la puissance du système immunitaire pour cibler et éradiquer les cellules cancéreuses. Nous sommes persuadés que l'immunothérapie basée sur des CARs est le domaine le plus prometteur de la recherche contre le cancer, représentant un nouveau paradigme pour le traitement contre le cancer. Nous créons des immunothérapies de prochaine génération qui sont basés sur les cellules CAR T aux gènes sélectivement modifiés. Nos technologies de ciblage génique nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques, ce qui signifie qu'elles proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Nous sommes persuadés que la production de cellules CAR T allogéniques va nous permettre de développer des produits rentables, « sur l'étagère » qui peuvent être stockés et distribués dans le monde entier. Notre expertise en ciblage génique nous permet également de développer des produits candidats dotés d'attributs supplémentaires de sécurité et d'efficacité, y compris des propriétés de contrôle conçues pour les empêcher d'attaquer les tissus sains, pour leur permettre de tolérer les traitements standards en oncologie, et de les équiper pour résister aux mécanismes qui inhibent l'activité du système immunitaire.

Outre notre focus sur l'immuno-oncologie, nous utilisons, à travers notre plateforme HEAL, nos technologies de modification ciblée des gènes pour développer les produits candidats HSC dans les maladies génétiques.

Collectis S.A, Collectis, Inc., Collectis Biologics Inc. et Calyxt, Inc jusqu'au 31 mai 2023, (ou « Calyxt ») sont parfois désignées le « Groupe », un groupe de sociétés consolidées.

Le 31 mai 2023, Calyxt, Inc. a finalisé sa fusion inversée entièrement en actions avec Cibus Global, LLC (« Cibus Global ») (la « Fusions »). Dans le cadre de cette opération, chaque action ordinaire de Calyxt, d'une valeur nominale de 0,0001\$ par action, existante et en circulation immédiatement avant la fusion est restée en circulation en tant qu'action ordinaire de classe A, d'une valeur nominale de 0,0001\$ par action (« classe A ») sans conversion ni échange, et Calyxt a émis environ 16 527 484 actions ordinaires de classe A pour les détenteurs d'unités de Cibus Global sur la base d'un ratio d'échéage défini dans l'accord de le plan de fusion (l'« accord de fusion »). À la suite de la fusion le 1^{er} juin 2023, la nouvelle entité opère sous le nom de Cibus Inc. (« Cibus »). La détention de Calyxt par Collectis a été réduite à 2,9% après cette transaction, qui a entraîné la perte de contrôle de Calyxt. Calyxt n'est donc plus consolidé depuis le 1^{er} juin 2023.

Note 2. Principales méthodes comptables

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les six mois clos le 30 juin 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 3 août 2023.

Les états financiers consolidés condensés intermédiaires sont présentés en milliers de dollars américains. Voir note 2.2.

Les états financiers consolidés condensés pour les six mois clos le 30 juin 2023 sont établis conformément à la International Accounting Standard (« IAS ») 34 au rapport financier intermédiaire, telle que publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les principes comptables appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés condensés des six mois clos le 30 juin 2023 sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés condensés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à l'exception des nouvelles normes ou de nouveaux amendements aux normes tel que décrit ci-dessous.

Les normes internationales d'information financière comprennent les normes IFRS, les normes comptables internationales (International Accounting Standards - IAS) ainsi que les interprétations du Comité d'interprétation des normes (Standard Interpretation Committee - SIC) et du Comité d'interprétation des IFRS (International Financial Reporting Interpretations Committee - IFRIC).

Application de nouvelles normes ou de nouveaux amendements aux normes

Nous appliquons les normes et les amendements aux normes suivantes depuis le 1er janvier 2023, sans impact significatif sur les états financiers consolidés condensés intermédiaires :

- IFRS 17 Contrat d'assurance (comprenant l'amendement à IFRS 17 publié en juin 2020 et l'amendement à IFRS 17 – avec une application initiale à IFRS 17 et IFRS 9 – Informations comparables publiées en décembre 2021) publié en mai 2017 et applicable à partir du 1^{er} janvier 2023
- Amendements à IAS 1 – Classification des dettes courantes et non courantes – Informations à fournir sur les méthodes comptables (applicable à partir du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 8 – Définition des Estimations Comptables (délivrées le 12 février 2021 et applicable à partir du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 1 et énoncé de pratique sur les IFRS 2 – Informations à fournir sur les méthodes comptables (publiées en mars 2021 et applicable à partir du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 12 – Impôt sur le résultat : Impôts Différés relatifs aux Actifs et Passifs provenant d'une Opération Unique (délivrées en mai 2021 et applicable à partir du 1er janvier 2023)

Normes, interprétations et amendements publiés mais dont l'application n'est pas encore obligatoire

Les amendements et modifications aux normes ci-dessous sont applicables pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2024, comme précisé ci-dessous. Nous sommes en train d'évaluer si l'adoption de ces amendements et modifications aux normes aura un impact significatif sur le compte de résultat, la situation financière ou les flux de trésorerie.

- Amendements à IAS 1 - Classification des passifs (publiés en janvier 2020 et applicable à partir du 1er janvier 2024)
- Amendements à IAS 1 - Classification des dettes assorties de clauses restrictives (publiés en octobre 2022 et applicable à partir du 1er janvier 2024)
- Amendement à IFRS 16 - "clarifier la manière dont un vendeur-preneur évalue ultérieurement les transactions de vente et de cession-bail" (publié en septembre 2022 et applicable à partir du 1er janvier 2024)

Continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. Avec une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 84 386 milliers de dollars au 30 juin 2023, en excluant Calyxt, la Société estime disposer de ressources suffisantes pour poursuivre son activité pendant au moins douze mois après la publication des états financiers consolidés.

Notre analyse de la période pendant laquelle nos ressources financières seront suffisantes pour soutenir nos opérations est une déclaration prospective impliquant des incertitudes et des résultats réels pouvant varier en fonction d'un certain nombre de facteurs. Nous avons basé cette estimation sur des hypothèses qui peuvent s'avérer erronées, et nous pourrions utiliser nos ressources en capital disponibles plus tôt que nous ne le prévoyons actuellement ou choisir de revoir notre stratégie afin d'étendre notre piste de trésorerie.

Dans la mesure où l'entreprise a établi ses prévisions de trésorerie pour soutenir sa capacité à poursuivre son activité, la direction considère qu'elle a la possibilité de d'allonger encore la piste de trésorerie en priorisant certains programmes cliniques, en réduisant les frais généraux et administratifs et en levant des fonds sur les marchés.

2.2 Monnaie de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés condensés intermédiaires sont présentés en dollars, ce qui diffère de la monnaie fonctionnelle de Collectis, à savoir l'euro. Nous pensons que cette présentation améliorera la comparaison avec les pairs qui présentent pour la majorité d'entre eux leurs résultats financiers en dollars.

Toutes les informations financières (sauf indication contraire) sont présentées en milliers de dollars américains.

Les états du bilan des entités consolidées ayant une monnaie fonctionnelle différente du dollar américain sont convertis en dollars au taux de change de clôture (taux de change au comptant à la date de la clôture) et les états du compte de résultat, états du résultat global et les états des flux de trésorerie de ces entités consolidées sont convertis au taux de change moyen à la date de la clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inclus dans les capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion » dans les états des variations des capitaux propres consolidés.

2.3 Périmètre de consolidation et intérêts minoritaires

Politique comptable

Nous contrôlons toutes les entités légales incluses dans la consolidation. Un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé aux rendements variables par son engagement vis-à-vis de l'entité et a la

capacité d'affecter ces rendements de par son pouvoir sur l'entité. Le contrôle exige un pouvoir, une exposition à la variabilité des rendements et un lien entre les deux parties.

Pour avoir du pouvoir, l'investisseur doit avoir des droits existants qui lui donnent la capacité réelle de contrôler les activités pertinentes qui affectent notablement les rendements de l'entité.

Pour déterminer le contrôle, les droits de votes potentiels qui sont significatifs sont pris en considération.

La consolidation d'une filiale commence lorsque le Groupe obtient le contrôle sur la filiale et cesse lorsque le Groupe perd le contrôle de sa filiale.

Tous les actifs et passifs intra-groupe, les capitaux propres, le revenu, les dépenses et les flux de trésorerie relatifs aux transactions entre les membres du Groupe sont intégralement éliminés en consolidation.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur les décisions de politique financière et opérationnelle, mais qu'il ne contrôle pas. L'influence notable est évaluée par le biais des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement reconnues à leur coût d'acquisition.

Les états financiers consolidés comprennent la part du Groupe dans le résultat global total des entreprises associées à partir de la date à laquelle l'influence notable est obtenue jusqu'à la date à laquelle elle cesse.

Si la part du Groupe dans les pertes excède sa participation, la valeur comptable des participations consolidées selon la méthode de la mise en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa part dans les pertes futures, à moins qu'il n'ait une obligation légale ou implicite de supporter une partie des pertes futures ou d'effectuer des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

Note 3. Périmètre de consolidation

Entités consolidées

Au 30 juin 2023, Collectis S.A. détient 100% de Collectis Inc. qui détient 100% de Collectis Biologics, Inc.

Pour les six mois clos au 30 juin 2023, le Groupe consolidé de sociétés (parfois appelé le « groupe ») comprenait Collectis S.A., Collectis, Inc., Collectis Biologics Inc. et Calyxt jusqu'au 31 mai 2023, date de déconsolidation. Voir *Entités non-consolidées* ci-dessous.

Pour les six mois clos au 30 juin 2022, le Groupe consolidé de sociétés (parfois appelé le « groupe ») comprenait Collectis S.A., Collectis, Inc., Collectis Biologics Inc., et Calyxt.

Calyxt était consolidé jusqu'au 31 mai 2023, voir *Entités non-consolidées* ci-dessous.

Investissements dans des entreprises associées

Nous avons signé le 29 décembre 2022 un Contrat de Collaboration avec Primera Therapeutics, Inc. (« Primera »). Dans le cadre de cet accord, Primera et Collectis co-développeront une plateforme technologique pour l'ingénierie de l'ADN mitochondrial qui pourrait permettre de développer des thérapies efficaces pour les maladies mitochondriales. Collectis apporte son expérience en matière de recherche, de technologie, de fabrication et de développement clinique dans le domaine de l'édition de gènes. En contrepartie de l'accès de Collectis à Primera à son expertise et à ses connaissances dans le domaine de l'édition de gènes, et des activités de développement de Collectis, conformément au plan de développement convenu entre les parties, Collectis recevra une participation de 19% dans Primera et siègera à son conseil d'administration.

L'accord de collaboration accorde également à Primera le droit d'exercer une option exclusive mondiale pour une licence de Collectis sur un maximum de cinq produits candidats développés dans le cadre de la collaboration. Si Primera exerce son option, Collectis serait éligible à des paiements d'étape et à des redevances sur les ventes nettes des produits développés dans le cadre de la collaboration.

Conformément à l'accord de collaboration conclu avec Primera Therapeutics, Inc. (Primera) le 29 décembre 2022, Collectis a signé le 17 mai 2023 un accord de souscription et un accord d'actionnariat et reçoit 234 570 actions ordinaires de Primera, représentant une participation de 19,0 % et 19,0 % des droits de vote de Primera à cette date, ainsi que le droit de désigner un membre du conseil d'administration de Primera.

Nous considérons que, depuis le 17 mai 2023, nous avons une influence notable sur Primera, comme définie par IAS 28, car, en plus des droits de vote, Collectis reçoit et occupe activement un siège au conseil d'administration de Primera et Collectis fournit à Primera l'accès à des informations techniques essentielles. Par conséquent, notre investissement dans Primera est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence à compter du 17 mai 2023.

Lors de la comptabilisation initiale, la participation dans une entreprise associée est comptabilisée au coût d'acquisition. Nous considérons que la meilleure estimation de la juste valeur de la contrepartie donnée à Primera est la juste valeur des actions de Primera reçues par Collectis. La juste valeur de l'investissement est immatérielle.

Au 30 juin 2023, après l'augmentation de capital de Primera intervenue au cours du trimestre, nous détenons 17,0 % des actions et des droits de vote de Primera et considérons que nous continuons à exercer une influence notable sur Primera. Après avoir pris en compte la perte nette de Primera entre le 17 mai 2023 et le 30 juin 2023 et appliqué notre taux de participation, la valeur de notre investissement demeure immatérielle. Nous n'avons aucune obligation légale ou contractuelle de supporter les pertes excédant notre part.

Compte tenu des montants non significatifs tant lors de la comptabilisation initiale qu'au 30 juin 2023, nous ne présentons pas les investissements dans les entreprises associées sur une ligne spécifique de notre état consolidé de la situation financière ou de notre état consolidé des résultats. Notre part de la perte de Primera au 30 juin 2023 a été comptabilisée dans les autres charges d'exploitation.

Entités non-consolidées

Calyxt était consolidé jusqu'au 31 mai 2023.

Le 23 novembre 2022, Calyxt a reçu une lettre d'intention de Cibus Global, LLC, d'entrer dans une fusion inversée avec Calyxt (Calyxt absorbant Cibus). Calyxt étant l'entité survivante de l'opération, les actionnaires actuels de Cibus recevraient des actions ordinaires de Calyxt dans le cadre de la transaction. Le 13 janvier 2023, Calyxt, Calypso Merger Subsidiary, LLC, une société détenue à 100%

par Calyxt, Cybus et d'autres parties, ont conclu un accord et un plan de fusion concernant cette transaction entièrement en actions (la fusion Calyxt). A l'issue de celle-ci, Collectis SA verrait sa participation diluée à environ 2,4% de l'entité fusionnée, entraînant une perte de contrôle sur Calyxt.

Dans ce contexte, depuis le 23 novembre 2022, et tant que le Groupe conserve le contrôle de Calyxt, les actifs et passifs de Calyxt sont présentés dans les états financiers en tant qu'actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente pour toutes les périodes présentées, conformément à la norme IFRS 5. Les états des opérations consolidées, les états du résultat global consolidé et les états des flux de trésorerie consolidés reflètent la présentation de Calyxt en tant qu'activité abandonnée pour toutes les périodes présentées, avec un retraitement des états de 2022.

Au 31 mai 2023, la participation de Collectis S.A. dans Calyxt s'élevait à 48,0%. Les droits de vote de Collectis continuaient de donner à la société le pouvoir de diriger les activités pertinentes de Calyxt et, par conséquent, Calyxt était toujours consolidée jusqu'au 31 mai 2023. Le 31 mai 2023, Calyxt, Inc. a officiellement fusionné avec Cibus Global, LLC. et le 1^{er} juin 2023, l'entité est devenue Cibus, Inc.

Dans le cadre de la fusion, chaque action ordinaire de Calyxt existante et en circulation immédiatement avant la fusion est restée en circulation en tant qu'action ordinaire de classe A, sans conversion ni échange, et Calyxt a émis environ 16 527 484 actions ordinaires de classe A pour les détenteurs d'unités de Cibus Global sur la base d'un ratio défini dans l'accord de fusion. La participation de Collectis dans Cibus a été réduite à 2,9 % le 1^{er} juin 2023, entraînant la perte de contrôle de Collectis sur Cibus.

Le Groupe considère qu'il n'a plus le contrôle de Calyxt au 1^{er} juin 2023. Par conséquent, Calyxt a été déconsolidée le 1^{er} juin 2023. Les résultats de Calyxt sont inclus dans les résultats du Groupe jusqu'au 31 mai 2023 et continuent à être présentés comme les résultats des activités abandonnées jusqu'à cette date.

A la date de déconsolidation, nous avons décomptabilisé les actifs et passifs de Calyxt ainsi que toute participation minoritaire dans Calyxt à leur valeur comptable. Nous avons comptabilisé la participation conservée dans Calyxt à sa juste valeur à la date de la perte de contrôle. Nous avons également reclassé en résultat les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relatifs à Calyxt qui devraient être reclassés selon les normes IFRS applicables.

A la date de la perte de contrôle, l'impact résumé de la déconsolidation de Calyxt sur les états financiers du groupe est le suivant :

	<u>A la date du</u> <u>31-mai-23</u>
Actifs détenus en vue d'être cédés	(19 714)
Passifs liés à des actifs déenus en vue d'être cédés	21 980
Intérêts minoritaires	4 440
Actifs, passifs et capitaux décomptabilisés nets	6 706
Contrepartie reçue en trésorerie	-
Juste valeur de l'investissement	15 097
Contrepartie reçue	15 097
Profit issu de la déconsolidation	21 803

A la suite de la déconsolidation de Calyxt, notre investissement dans Calyxt a été classé dans les actifs financiers non courants et évalué à sa juste valeur au 30 juin 2023.

Intérêts minoritaires

Les actionnaires minoritaires détenaient une participation de 50,9% de Calyxt au 31 décembre 2022 et une participation de 52,0% au 31 mai 2023. Ces intérêts minoritaires ont été générés lors de l'introduction en bourse de Calyxt puis lors de la réalisation de l'offre subséquente de titres Calyxt et du programme ATM de Calyxt ainsi que par l'acquisition et l'exercice des attributions d'actions.

Le 1^{er} juin 2023, Calyxt a été déconsolidé, nous avons donc décomptabilisé les intérêts minoritaires de Calyxt.

Depuis le 1^{er} juin 2023, il n'y a plus d'intérêts minoritaires car le groupe détient 100% d'intérêts de toutes les entités consolidées.

Note 4. Informations concernant le compte de résultat consolidé du Groupe

4.1 Chiffre d'affaires et autres produits

4.1.1 Pour les 6 mois clos le 30 juin

Chiffre d'affaires par pays d'origine et autres produits d'exploitation

	Pour les six mois clos le 30 juin,	
	2022 *	2023
	en milliers de dollars	
Depuis la France	2 972	317
Depuis les USA	-	-
Chiffre d'affaires	2 972	317
Crédit d'Impôt Recherche	3 544	4 391
Subventions d'exploitation et autres	7	851
Autres revenus	3 551	5 242
Total revenus	6 523	5 560

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

La baisse du chiffre d'affaires en France entre les six mois clos le 30 juin 2022 et 2023 correspond à la reconnaissance de deux paiements d'étape pour 1,5 million de dollars en 2022 relatifs à l'accord avec Cytovia Therapeutics Inc (« Cytovia ») et la reconnaissance de 1,0 million de dollars lié au changement de contrôle d'un licencié conformément aux termes de son contrat de licence avec Cellectis et de l'amendement à ce contrat de licence (extension de la durée de son option), tous deux en 2022, alors que le chiffre d'affaires pour la période de six mois close le 30 juin 2023 n'est pas matériel.

L'augmentation des autres revenus de 1,6 million de dollars entre les six mois clos le 30 juin 2022 et 2023 correspond à l'augmentation du crédit impôt recherche pour 0,8 million de dollars, en raison d'une hausse des dépenses éligibles et à la reconnaissance de subvention BPI de 0,8 million de dollars dans le cadre d'un accord de subvention et d'avance remboursable signé avec Bpifrance ("BPI") pour soutenir partiellement un programme de R&D lié au produit UCART 20x22 de Cellectis.

Nous avons reçu le 19 juin 2023 une avance remboursable de 0,9 million de dollars de la BPI. Cette avance est désignée comme un prêt public d'après IAS 20. Ce prêt portant un taux d'intérêts inférieur au taux de marché, nous avons déterminé la juste valeur de ce prêt en utilisant ce taux de marché et reconnu la différence en subvention. La juste valeur au 19 juin était de 0,4 million de dollars, le montant de la subvention étant donc de 0,5 million de dollars. Nous avons reconnu la subvention de 0,5 million de dollars au compte de résultat de la période de six mois clos le 30 juin 2023, en plus de la subvention

contractuelle de 0,3 million de dollars reconnue car l'ensemble des conditions contractuelles ont été remplies.

Chiffre d'affaires par nature

	Pour les six mois clos le 30 juin,	
	2022	2023
	en milliers de dollars	
Reconnaissance des paiements initiaux	-	-
Autres revenus issus d'accords de collaboration	2 530	-
Accords de collaboration	2 530	-
Produits de licences	276	264
Ventes de produits	166	53
Chiffre d'affaires	2 972	317

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

La société n'a pas reconnu de revenu provenant d'accords de collaboration pour les six mois clos le 30 juin 2023, alors que les autres revenus issus d'accords de collaboration pour les six mois clos au 30 juin 2022 reflètent principalement (i) la reconnaissance de deux paiements d'étape liés aux cibles B2M et TGFβRII d'après l'accord de Collaboration de Recherche et contrat de Licence de Celectis avec Cytovia du 21 février 2021, amendé à plusieurs reprises (l'« Accord Cytovia ») pour 1,5 million de dollars et (ii) la reconnaissance de 1,0 million de dollars lié au changement de contrôle d'un licencié conformément aux termes de son contrat de licence avec Celectis et de l'amendement à ce contrat de licence (extension de la durée de son option).

Les revenus liés aux produits de licences incluent les redevances perçues dans le cadre de nos différents accords de licence.

4.1.2 Pour les 3 mois clos le 30 juin

Chiffre d'affaires par pays d'origine et autres produits d'exploitation

	Pour les trois mois clos le 30 juin,	
	2022 *	2023
	en milliers de dollars	
Depuis la France	1 307	178
Depuis les USA	-	-
Chiffre d'affaires	1 307	178
Crédit d'Impôt Recherche	1 416	1 275
Subventions d'exploitation	0	547
Autres revenus	1 416	1 823
Total revenus	2 723	2 001

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

La société n'a pas reconnu de revenu provenant d'accords de collaboration pour les trois mois clos le 30 juin 2023, alors que les autres revenus issus d'accords de collaboration pour les trois mois clos au 30 juin 2022 reflètent principalement la reconnaissance de 1,0 million de dollars lié au changement de

contrôle d'un licencié conformément aux termes de son contrat de licence avec Collectis et de l'amendement à ce contrat de licence (extension de la durée de son option).

L'augmentation des autres revenus de 0,4 million de dollars entre les périodes de trois mois closes le 30 juin 2022 et 2023 reflète principalement la reconnaissance de 0,5 million de dollars de subvention relativement à l'avance remboursable reçue de la BPI, comme décrite en note 4.1.1 ci-dessus.

Chiffre d'affaires par nature

	<u>Pour les trois mois clos le 30 juin,</u>	
	<u>2022 *</u>	<u>2023</u>
	<u>en milliers de dollars</u>	
Reconnaissance des paiements initiaux	-	-
Autres revenus issus d'accords de collaboration (1)	998	-
Accords de collaboration	998	-
Produits de licences	158	157
Ventes de produits	150	22
Chiffre d'affaires	1 307	178

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

La société n'a pas reconnu de revenu provenant d'accords de collaboration pour les trois mois clos le 30 juin 2023, alors que les autres revenus issus d'accords de collaboration pour les trois mois clos au 30 juin 2022 reflètent principalement la reconnaissance de 1,0 million de dollars lié au changement de contrôle d'un licencié conformément aux termes de son contrat de licence avec Collectis et de l'amendement à ce contrat de licence (extension de la durée de son option).

Les revenus liés aux produits de licences incluent des redevances perçues dans le cadre de notre différents contrats de licence.

4.2 Charges opérationnelles

4.2.1 Pour les 6 mois clos le 30 juin

Coût des revenus

	<u>Pour les six mois clos le 30</u>	
	<u>2022 *</u>	<u>2023</u>
	<u>en milliers de dollars</u>	
Coût des biens vendus	0	-
Coût des redevances	(714)	(389)
Coût des revenus	(714)	(389)

	Pour les six mois clos le 30 juin,	
	2022 *	2023
Recherche et développement		
	en milliers de dollars	
Salaires et charges sociales	(21 161)	(17 520)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	32	(181)
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(3 134)	(2 289)
Charges de personnel	(24 263)	(19 990)
Achats et charges externes	(19 113)	(15 009)
Autres	(8 854)	(8 227)
Frais de recherche et développement	(52 231)	(43 225)

	Pour les six mois clos le 30 juin,	
	2022 *	2023
Frais administratifs et commerciaux		
	en milliers de dollars	
Salaires et charges sociales	(3 226)	(2 983)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(39)	(81)
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(1 193)	(977)
Charges de personnel	(4 458)	(4 041)
Achats et charges externes	(5 034)	(3 426)
Autres	(1 400)	(1 447)
Frais administratifs et commerciaux	(10 893)	(8 914)

	Pour les six mois clos le 30 juin,	
	2022 *	2023
Charges de personnel		
	en milliers de dollars	
Salaires et charges sociales	(24 387)	(20 503)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(8)	(263)
Charge liée à aux rémunérations fondées sur les actions et sans impact sur la trésorerie	(4 327)	(3 265)
Charges de personnel	(28 722)	(24 031)

	Pour les six mois clos le 30 juin,	
	2022 *	2023
	en milliers de dollars	
Autres produits et charges opérationnels	774	(83)

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

La diminution du total des charges d'exploitation de 10,5 millions de dollars entre le semestre clos le 30 juin 2022 et le semestre clos le 30 juin 2023 résulte principalement (i) d'une diminution de 6,3 millions de dollars des achats, charges externes et autres, en raison de la poursuite de l'internalisation des activités de fabrication et de contrôle qualité, (ii) d'une diminution de 3,9 millions de dollars des salaires en raison de la réduction des effectifs (iii) d'une diminution de 1,1 million de dollars de la charge de rémunération basée sur des actions sans impact sur la trésorerie et (iv) d'une diminution de 0,3 million

de dollars des coûts de revenus en raison de la diminution des reconnaissances de paiements d'étape, partiellement compensées par (i) une augmentation des autres charges opérationnelles de 0,9 million de dollars et (ii) une augmentation de 0,3 million de dollars des charges sociales sur les attributions d'options d'achat d'actions.

4.2.2 Pour les 3 mois clos le 30 juin

	Pour les trois mois clos le 30 juin,	
	2022 *	2023
	en milliers de dollars	
Coût des biens vendus	-	-
Coût des redevances	329	55
Coût des revenus	329	55

	Pour les trois mois clos le 30 juin,	
	2022 *	2023
Recherche et développement		
	en milliers de dollars	
Salaires et charges sociales	10 003	8 463
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(39)	47
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	1 454	1 186
Charges de personnel	11 419	9 696
Achats et charges externes	9 847	8 352
Autres	4 364	4 097
Frais de recherche et développement	25 630	22 144

	Pour les trois mois clos le 30 juin,	
	2022 *	2023
Frais administratifs et commerciaux		
	en milliers de dollars	
Salaires et charges sociales	1 593	1 480
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(7)	7
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	557	460
Charges de personnel	2 142	1 947
Achats et charges externes	2 019	1 284
Autres	669	719
Frais administratifs et commerciaux	4 830	3 950

	Pour les trois mois clos le 30 juin,	
	2022 *	2023
Charges de personnel		
	en milliers de dollars	
Salaires et charges sociales	11 596	9 943
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(46)	54
Charge liée à aux rémunérations fondées sur les actions et sans impact sur la trésorerie	2 011	1 646
Charges de personnel	13 561	11 643

	Pour les trois mois clos le 30 juin,	
	2022 *	2023
Autres produits et charges opérationnels	753	490

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

La diminution du total des charges d'exploitation de 4,4 millions de dollars entre le trimestre clos le 30 juin 2022 et le trimestre clos le 30 juin 2023 résulte principalement (i) d'une diminution de 2,5 millions de dollars des achats, charges externes et autres, en raison de la poursuite de l'internalisation des activités de fabrication et de contrôle qualité, (ii) d'une diminution de 1,7 million de dollars des salaires en raison de la réduction des effectifs (iii) d'une diminution de 0,4 million de dollars de la charge de

rémunération basée sur des actions sans impact sur la trésorerie, (iv) d'une diminution de 0,3 million de dollars des coûts de revenus en raison de la diminution des reconnaissances de paiements d'étape partiellement compensées par (i) une augmentation de 0,1 million de dollars des charges sociales sur les attributions d'options d'achat d'actions et (ii) une diminution de 0,3 million de dollars des autres produits opérationnels.

4.3 Secteurs opérationnels

Principes comptables

Les secteurs opérationnels représentent des composantes de l'entreprise pour lesquelles des informations financières isolées sont à la disposition du Comité de Management et de Décision Opérationnelle (CMDO) afin d'évaluer les performances et d'allouer les ressources.

Au 30 juin 2023, le CMDO de Collectis est composé des personnes suivantes :

- Le Directeur Général ;
- Le Vice-Président exécutif CMC, Production et Initiatives Stratégiques (anciennement Vice-Président responsable des initiatives stratégiques) ;
- Le Vice-Président Senior de la production aux Etats-Unis
- Le Directeur scientifique
- Le Directeur Financier
- La Directrice Juridique
- Le Directeur du Développement Commercial
- Le Directeur des Affaires Règlementaires et de la conformité pharmaceutique
- Le Directeur Médical
- La Directrice des Ressources Humaines

Jusqu'au 31 mai 2023, nous définissons nos opérations et les dirigeons en deux secteurs opérationnels distincts qui recouvrent les domaines suivants :

- **Thérapeutique** : ce secteur est focalisé sur le développement (i) de produits candidats aux gènes sélectivement modifiés allogéniques chimériques avec des récepteurs T-Cells (UCART) dans le domaine de l'immuno-oncologie et (ii) sur des produits candidats cellules souches hématopoïétiques et progénitrices ciblées génétiquement (HSPC) dans d'autres indications thérapeutiques. Ces démarches sont basées sur notre technologie de base exclusive. Toutes ces activités sont opérées par les sociétés Collectis S.A., Collectis, Inc. et Collectis Biologics, Inc. L'activité de holding de Collectis S.A. est incluse dans le secteur Thérapeutique qui englobe également la direction de la recherche et développement ainsi que les fonctions support.
- **Plantes** : ce secteur est focalisé sur l'utilisation de la plate-forme de technologie brevetée PlantSpring™ possédée par Calyxt pour modifier le métabolisme des plantes afin de produire des matériaux et des produits innovants, pour aider les clients à atteindre leurs objectifs de durabilité et leurs objectifs financiers. Les offres de produits diversifiées de Calyxt seront principalement fournies via son système de production exclusif BioFactory™. Il correspond à l'activité de notre filiale américaine détenue majoritairement, Calyxt, qui est actuellement basée à Roseville dans le Minnesota. Au 31 mai 2023, avant la fusion, nous détenons une participation de 48,0% dans Calyxt. Ce secteur est présenté comme actif détenu en vue de la vente au seulement jusqu'au 31 mai 2023 et au 31 décembre 2022 et comme activité abandonnée pour les périodes de six mois closes les 30 juin 2023 et 2022. Toutes les références à la période de six mois close le 30 juin 2023 présentent les résultats de Calyxt sur une période de cinq mois du 1^{er} janvier au 31 mai 2023.

Depuis le 1^{er} juin 2023 et la déconsolidation de Calyxt, le segment Thérapeutique est l'unique segment reporté. Il y a des transactions entre les deux secteurs opérationnels. Ces transactions incluent

notamment l'allocation de frais généraux Groupe par Collectis S.A. vers ses filiales ainsi que des frais de recherche et développement aux secteurs opérationnels.

Les revenus inter-secteurs incluent les transactions entre secteurs. Les transactions intra-secteurs sont éliminées au sein des résultats du secteur et les transactions inter-secteur sont éliminées dans la consolidation ainsi que dans les indicateurs clés de performance par segment.

Les informations financières relatives à nos secteurs opérationnels figurent ci-après. La mesure de la performance de ces secteurs est basée sur les données du compte de résultat telles que le chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation, les dépenses de recherche et développement, les frais administratif et commerciaux, les coûts de redevance et autres produits et charges opérationnels et le résultat opérationnel (sans l'impact des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie). Le CMDO n'a pas à sa disposition d'éléments permettant d'analyser le bilan par secteur ou par région.

Le résultat ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis S.A. n'est pas un agrégat calculé en accord avec le référentiel IFRS. Il exclut les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie. Nous considérons que cet agrégat financier, quand il est comparé avec les états financiers IFRS, peut améliorer la compréhension globale de la performance financière de Collectis. De plus, notre direction suit les opérations de la société, et organise ses activités basées en partie sur cet agrégat financier.

Le résultat net inclut l'impact des opérations entre les secteurs alors que les opérations intra-secteurs sont éliminées

Détail des indicateurs de performance clés par secteur opérationnel pour les six mois clos le 30 juin

en milliers de dollars	Pour les 6 mois clos le 30 juin 2022 *			Pour les 6 mois clos le 30 juin 2023		
	Plantes (activités non poursuivies)	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels	Plantes (activités non poursuivies)	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels
Chiffre d'affaires externe	73	2.972	3.045	43	317	360
Autres produits	-	3.551	3.551	-	5.242	5.242
Chiffre d'affaires externe et autres produits	73	6.523	6.596	43	5.560	5.602
Coût des revenus	(0)	(714)	(714)	(63)	(389)	(451)
Frais de recherche et développement	(6.297)	(52.231)	(58.527)	(3.487)	(43.225)	(46.712)
Frais administratifs et commerciaux	(6.801)	(10.893)	(17.695)	(2.313)	(8.914)	(11.227)
Autres produits et charges d'exploitation	242	774	1.016	(1.251)	(83)	(1.334)
Total charges d'exploitation	(12.856)	(63.064)	(75.920)	(7.113)	(52.612)	(59.725)
Résultat opérationnel	(12.783)	(56.541)	(69.324)	(7.070)	(47.053)	(54.123)
Résultat financier	5.900	9.213	15.113	(3.307)	11.580	8.273
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	(258)	(258)
Résultats des activités destinées à être cédées	(6.883)	-	(6.883)	(10.377)	-	(10.377)
Résultat net	(6.883)	(47.328)	(54.211)	(10.377)	(35.731)	(46.108)
Intérêts minoritaires	3.352	-	3.352	5.393	-	5.393
Résultat net, part du Groupe	(3.531)	(47.328)	(50.858)	(4.984)	(35.731)	(40.715)
Charges de recherche et développement liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	216	3.134	3.349	188	1.900	2.088
Charges administratives et commerciales liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	789	1.193	1.982	599	1.366	1.965
Ajustement liée aux attributions d'actions, part du Groupe	1.005	4.327	5.331	788	3.265	4.053
Résultat net ajusté, part du Groupe	(2.526)	(43.001)	(45.527)	(4.196)	(32.465)	(36.662)

Amortissements et dépréciations	(1.316)	(9.434)	(10.749)	(7)	(8.875)	(8.882)
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	671	1.452	2.123	21	536	556

**Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).*

Détail des indicateurs de performance clés par secteur opérationnel pour les trois mois clos le 30 juin

en milliers de dollars	Pour les trois mois clos le 30 juin 2022 *			Pour les trois mois clos le 30 juin 2023		
	Plantes (activités non poursuivies)	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels	Plantes (activités non poursuivies)	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels
Chiffre d'affaires externe	42	1.307	1.348	1	178	179
Autres produits	-	1.416	1.416	-	1.823	1.823
Chiffre d'affaires externe et autres produits	42	2.723	2.765	1	2.001	2.002
Coût des revenus	0	(329)	(329)	(63)	(55)	(118)
Frais de recherche et développement	(3.419)	(25.630)	(29.048)	(1.322)	(22.144)	(23.467)
Frais administratifs et commerciaux	(3.585)	(4.830)	(8.415)	(976)	(3.950)	(4.927)
Autres produits et charges d'exploitation	198	753	951	(1.074)	490	(584)
Total charges d'exploitation	(6.806)	(30.036)	(36.842)	(3.435)	(25.660)	(29.095)
Résultat opérationnel	(6.764)	(27.313)	(34.077)	(3.434)	(23.659)	(27.093)
Résultat financier	6.322	8.301	14.623	(2.213)	15.982	13.769
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	(258)	(258)
Résultats des activités destinées à être cédées	(442)	-	(442)	(5.647)	-	(5.647)
Résultat net	(442)	(19.012)	(19.454)	(5.647)	(7.935)	(13.583)
Intérêts minoritaires	506	-	506	(2.935)	-	(2.935)
Résultat net, part du Groupe	64	(19.012)	(18.946)	(2.712)	(7.935)	(10.648)
Charges de recherche et développement liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	226	1.454	1.681	103	797	900
Charges administratives et commerciales liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	447	557	1.003	326	849	1.174
Ajustement liée aux attributions d'actions, part du Groupe	673	2.011	2.684	428	1.646	2.074
Résultat net ajusté, part du Groupe	737	(17.001)	(16.264)	(2.284)	(6.289)	(8.573)

Amortissements et dépréciations	(608)	(4.500)	(5.108)	(12)	(4.419)	(4.431)
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	308	870	1.178	21	311	332

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

4.4 Charges et produits financiers

4.4.1 Pour les 6 mois clos le 30 juin

Produits et charges financiers	Pour les six mois clos le 30 juin,	
	2022	2023
Revenus de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers	311	1 441
Gains de change	8 310	9 248
Gains sur évaluation de juste valeur	3 642	593
Autres produits financiers	-	21 759
Produits financiers	12 263	33 041
Intérêts sur les passifs financiers	(176)	(690)
Pertes de change	(878)	(2 278)
Perte sur évaluation de juste valeur	(247)	(16 931)
Intérêts sur les dettes de location	(1 748)	(1 561)
Autres charges financières	-	(1)
Charges financières	(3 050)	(21 461)
Résultat financier	9 213	11 580

L'augmentation des produits financiers de 20,8 millions de dollars, entre les six mois clos le 30 juin 2022 et 2023, est principalement due au profit lié à la déconsolidation de Calyxt de 21,8 millions de dollars, à l'augmentation des intérêts reçus sur nos investissements financiers de 1,1 million de dollars, au gain de change de 0,9 million de dollars (8,3 millions de dollars en 2022 contre 9,2 millions de dollars en 2023, dont 8,0 millions de dollars sont reclassés depuis les gains et pertes enregistrés en capitaux propres suite à la déconsolidation de Calyxt), et le changement de 0,4 million de dollars de la juste valeur des options attribuées à la BEI depuis la reconnaissance initiale, partiellement compensée par la baisse de la juste valeur de la créance relative à la note Cytovia de 3,6 millions de dollars (additionnellement à la perte de 6,8 millions de dollars reconnue en charges financières).

La hausse des charges financières de 18,4 millions de dollars, entre les six mois clos le 30 juin 2022 et 2023, est principalement attribuable à la perte de juste valeur de 10,2 millions de dollars de l'investissement Calyxt depuis la déconsolidation, la perte de la juste valeur de 6,8 millions de la créance Cytovia, la hausse de 1,4 million de dollars des pertes de change (0,9 million de dollars en 2022 contre 2,3 millions de dollars en 2023) et l'augmentation des intérêts d'emprunt BEI de 0,4 million de dollars.

4.4.2 Pour les 3 mois clos le 30 juin

Produits et charges financiers	Pour les trois mois clos le 30 juin,	
	2022	2023
Revenus de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers	205	761
Gains de change	6 146	9 216
Gains sur évaluation de juste valeur	3 642	531
Autres produits financiers	-	21 759
Produits financiers	9 992	32 266
Intérêts sur les passifs financiers	(111)	(573)
Pertes de change	(592)	(1 289)
Perte sur évaluation de juste valeur	(125)	(13 648)
Intérêts sur les dettes de location	(863)	(774)
Autres charges financières	(0)	(0)
Charges financières	(1 691)	(16 284)
Résultat financier	8 301	15 982

L'augmentation des produits financiers de 22,3 millions de dollars, entre les trois mois clos le 30 juin 2022 et 2023, est principalement due au profit lié à la déconsolidation de Calyxt de 21,8 millions de dollars, à l'augmentation des intérêts reçus sur nos investissements financiers de 0,6 million de dollars, au gain de change de 3,1 millions de dollars (6,1 millions de dollars en 2022 contre 9,2 millions de dollars en 2023, dont 8,0 millions de dollars sont reclassés depuis les gains et pertes enregistrés en capitaux propres suite à la déconsolidation de Calyxt), et le changement de 0,4 million de dollars de la juste valeur des options attribuées à la BEI depuis la reconnaissance initiale, partiellement compensée par la baisse de la juste valeur de la créance relative à la note Cytovia de 3,6 millions de dollars (additionnellement à la perte de 3,5 millions de dollars reconnue en charges financières).

La hausse des charges financières de 14,6 millions de dollars, entre les trois mois clos le 30 juin 2022 et 2023, est principalement attribuable à la perte de juste valeur de 10,2 millions de dollars de l'investissement Calyxt depuis la déconsolidation, la perte de la juste valeur de 3,5 millions de dollars de la créance Cytovia, la hausse de 0,7 million de dollars des pertes de change (0,6 million de dollars en 2022 contre 1,3 million de dollars en 2023) et l'augmentation des intérêts d'emprunt BEI de 0,4 million de dollars.

Note 5. Activités abandonnées

Principes comptables

Actifs non-courants détenus en vue d'être cédés et groupes de cession

Conformément à la norme IFRS 5 Actifs non-courants en vue d'être cédés et activités abandonnées, les actifs non-courants (y compris les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles) et les groupes de cession (un groupe d'actifs devant être cédés) sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente et lorsque les conditions suivantes sont remplies : (i) la direction s'est engagée dans un plan de vente, (ii) l'actif ou le groupe à céder est disponible pour une vente immédiate, (iii) un programme actif

de recherche d'un acheteur est initié, (iv) la vente est hautement probable dans les douze mois suivant la classification comme détenu en vue d'être cédé, (v) l'actif ou le groupe à céder est activement commercialisé à un prix de vente raisonnable par rapport à sa juste valeur, et (vi) les actions requises pour achever le plan indiquent qu'il est peu probable que ce plan de modifié de manière significative ou retiré.

Les actifs non-courants et les groupes de cession classés comme détenus en vue d'être cédés sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La dépréciation et l'amortissement de ces actifs cessent lorsqu'ils répondent aux critères de classification en tant qu'actifs non-courants détenus en vue d'être cédés.

Les actifs non-courants et les passifs liés classés comme détenus en vue d'être cédés sont présentés séparément dans l'état consolidé de la situation financière et sont considérés comme des éléments courants.

Activités abandonnées

Le Groupe classe en tant qu'activité abandonnée une composante du Groupe qui a été cédée, ou qui est classée comme détenue en vue d'être cédé, et qui i) représente une ligne d'activité ou une zone géographique majeure et distincte ; ii) fait partie d'un plan unique et coordonné visant à céder une ligne d'activité ou une zone géographique majeure et distincte ; ou iii) est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les composantes du résultat après impôts des activités abandonnées et le gain ou la perte après impôts comptabilisé(e) lors de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente ou lors de la cession des actifs ou des groupes à céder constituant l'activité abandonnée seraient présentés comme un poste unique dans l'état du résultat global consolidé.

Les flux de trésorerie générés par les actifs ou les groupes destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée sont présentés sur une seule ligne avec chacune des catégories de flux de trésorerie dans les états consolidés des flux de trésorerie.

Détails des activités abandonnées et groupes de cession :

Le 23 novembre 2022, Calyxt a reçu une lettre d'intention de Cibus Global LLC d'engager une fusion inversée avec Calyxt (Calyxt absorbant Cibus). Le 13 janvier 2023, Calyxt et Cibus ont signé un accord de fusion. Dans le cadre de l'accord de fusion, Collectis a signé un accord de vote avec Cibus pour voter en faveur et approuver toutes les transactions envisagées par l'accord de fusion, sous réserve des termes et conditions de celui-ci. L'exécution de l'opération est intervenue le 31 mai 2023 et effective le 1^{er} juin 2023. A l'issue de cette opération, Collectis S.A. détenait 2,9 % des parts de la société fusionnée, entraînant une perte de contrôle du Groupe sur Calyxt. Calyxt Inc est devenu Cibus Inc suite à la finalisation de la fusion.

Le 31 mai 2023, Calyxt et Cibus ont fusionné et effectif au 1^{er} juin 2023, l'entité opère sous le nom Cibus Inc. A l'issue de cette opération, Collectis S.A. détenait 2,9 % des parts de la société fusionnée, entraînant une perte de contrôle du Groupe sur Calyxt. Collectis S.A. détenait 479 264 actions de Calyxt sur un total de 997 745 avant la fusion (23 963 175 le 31 mars 2023, divisé par 10 après le premier regroupement d'actions en avril puis par 5 après le second regroupement en mai). Chaque action ordinaire de Calyxt et en circulation immédiatement avant la fusion est restée en circulation en tant qu'action ordinaire de classe A, sans conversion ni échange, Calyxt a émis environ 16 527 484 nouvelles actions ordinaires de classe A en faveur des actionnaires de Cibus Global, LLC.

Le Groupe considère que Calyxt représente une activité qui répond aux critères " détenus en vue de la vente " spécifiés dans la norme IFRS 5 au 23 novembre 2022 et jusqu'à la perte de contrôle et déconsolidation le 31 mai 2023. Dans ces états financiers, Calyxt est donc qualifiée d'activité détenue en vue d'être cédée au 31 décembre 2022, et en activité abandonnée pour les périodes de six mois closes le 30 juin 2022 et 2023. Les tableaux faisant référence à la période de six mois close le 30 juin 2023 présentent les résultats de Calyxt sur la période de cinq mois du 1^{er} janvier 2023 au 31 mai 2023.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs de Calyxt ont été évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente depuis le 23 novembre 2022 jusqu'à décomptabilisation le 1^{er} juin 2023. Aucun gain ni perte n'a été comptabilisé suite à cette évaluation.

Les résultats de Calyxt sont les suivants :

	<u>Pour les six mois clos le 30 juin,</u>	
	<u>2022</u>	<u>2023 **</u>
Total revenus	73	43
Total charges opérationnelles	<u>(12 856)</u>	<u>(7 113)</u>
Résultat Opérationnel	<u>(12 783)</u>	<u>(7 070)</u>
Résultat financier	<u>5 900</u>	<u>(3 307)</u>
Résultat Net des activités non poursuivies	<u>(6 883)</u>	<u>(10 377)</u>

***La période de six mois close le 30 juin 2023 présentent les résultats de Calyxt sur la période de cinq mois du 1^{er} janvier 2023 au 31 mai 2023.*

Les résultats de Calyxt par action sont les suivants :

	<u>Pour les six mois clos le 30</u> <u>juin,</u>	
	<u>2022</u>	<u>2023 **</u>
Résultat de base par action (\$/action) des activités non poursuivies	<u>(0,08)</u>	<u>(0,09)</u>
Résultat dilué par action (\$/action) des activités non poursuivies	<u>(0,08)</u>	<u>(0,09)</u>

***La période de six mois close le 30 juin 2023 présentent les résultats de Calyxt sur la période de cinq mois du 1^{er} janvier 2023 au 31 mai 2023.*

Les flux de trésorerie nets engagés par Calyxt sont les suivants :

	<u>Pour les six mois clos le 30 juin,</u>	
	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour les activités destinées à être cédées	(11 970)	(3 644)
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital pour les activités destinées à être cédées	<u>(744)</u>	<u>76</u>

Variation de trésorerie sur opérations de financement des activités destinées à être cédées	10 207	1 781
Variation de la trésorerie nette	(2 506)	(1 787)

***La période de six mois close le 30 juin 2023 présentent les résultats de Calyxt sur la période de cinq mois du 1er janvier 2023 au 31 mai 2023.*

Les principaux postes d'actifs et passifs de Calyxt détenus en vue d'être cédés sont les suivants :

	31-déc-22	A la date du 31-mai-23	30-juin-23
Immobilisations incorporelles	697	697	-
Immobilisations corporelles	4,110	4,118	-
Droits d'utilisation	13,263	13,139	-
Autres actifs non-courants	-	-	-
Autres actifs courants	272	119	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,427	1,642	-
Total actifs détenus en vue d'être cédés	21,768	19,714	-
Dettes de loyer non courantes	13,387	13,140	-
Autre passifs non courants	-	-	-
Autres dettes financières courantes	267	5,647	-
Dettes de loyer courantes	463	406	-
Fournisseurs et comptes rattachés	747	2,567	-
Autre passifs courants	-	220	-
Total passifs liés à des actifs détenus en vue d'être cédés	14,864	21,980	-
Actifs nets détenus en vue d'être cédés	6,903	(2,266)	-

Note 6. Test de perte de valeur des actifs

Les immobilisations incorporelles et corporelles amortissables font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test consiste, pour une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), à comparer sa valeur nette comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre (i) sa juste valeur diminuée des coûts de cession et (ii) sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée en charges au compte de résultat pour ramener la valeur comptable de l'actif à la valeur recouvrable.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par Collectis correspondent aux secteurs opérationnels et de reporting : Thérapeutique et Plantes. Le secteur Plantes est classé en actifs détenus en vue d'être cédés jusqu'au 31 mai 2023.

Résultat des tests de perte de valeur des actifs

Nous n'avons détecté aucun indice de perte de valeur relatif aux actifs incorporels ou corporels de chacune des UGT pour les périodes de six mois clos le 30 juin 2022 et 30 juin 2023.

Les UGT relatives à notre secteur Plantes concernaient uniquement Calyxt. Depuis la déconsolidation de Calyxt le 1^{er} juin 2023, notre investissement dans Cibus (anciennement Calyxt) est évalué à sa juste valeur, en fonction du cours de l'action Cibus au Nasdaq.

Au 1^{er} juin 2023, il y a une seule Unité Génératrice de Trésorerie correspondant au segment Plantes.

Note 7. Droits d'utilisation

Détail du droit d'utilisation

L'application de IFRS 16 « Contrats de location » a pour conséquence de comptabiliser un droit d'utilisation à l'actif et une dette de loyer au bilan.

La ventilation des actifs liés aux droits d'utilisation est la suivante :

	Location immobilière	Equipement	Total
	en milliers de dollars		
Valeur nette comptable au 1er janvier 2022	55 197	14 226	69 423
Acquisitions	487	328	816
Charges d'amortissement et de dépréciation	(1 418)	(1 225)	(2 642)
Effets de change	(304)	(64)	(369)
Valeur nette comptable au 30 juin 2022	53 962	13 265	67 227
Valeur brute comptable en fin de période	69 847	19 875	89 721
Amortissements et dépréciations cumulés	(15 885)	(6 609)	(22 494)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2023	33 666	10 608	44 275
Acquisitions	879	96	975
Cessions d'actifs corporels	(102)	-	(102)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(2 292)	(1 685)	(3 977)
Effets de change	237	49	286
Valeur nette comptable au 30 juin 2023	32 389	9 068	41 457
Valeur brute comptable en fin de période	50 684	17 932	68 616
Amortissements et dépréciations cumulés	(18 295)	(8 864)	(27 159)

Note 8. Immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Installations techniques	Aménagements et autres	Immobilisations en cours	Total
en milliers de dollars					
Valeur nette comptable au 1er janvier 2022	14 733	58 072	3 109	2 932	78 846
Acquisitions d'actifs corporels	78	(23)	96	793	945
Cessions d'actifs corporels	-	54	(143)	-	(90)
Reclassement	78	1 254	8	(1 362)	(23)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(571)	(2 139)	(117)	-	(2 827)
Effets de change	(212)	(71)	(19)	(25)	(327)
Valeur nette comptable au 30 juin 2022	14 106	57 146	2 933	2 338	76 523
Valeur brute comptable en fin de période	22 227	76 379	5 012	2 338	105 955
Amortissements et dépréciations cumulés	(8 121)	(19 233)	(2 078)	(0)	(29 432)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2023	9 321	51 072	2 277	952	63 621
Acquisitions d'actifs corporels	-	15	11	529	556
Cessions d'actifs corporels	(172)	(152)	(1)	-	(326)
Reclassement	290	81	(0)	(372)	(1)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(948)	(3 570)	(354)	-	(4 872)
Effets de change	171	51	12	18	252
Valeur nette comptable au 30 juin 2023	8 661	47 497	1 946	1 127	59 231
Valeur brute comptable en fin de période	18 193	73 035	4 963	1 127	97 318
Amortissements et dépréciations cumulés	(9 532)	(25 537)	(3 018)	-	(38 087)

Note 9. Actifs financiers non courants

	A la date du	
	31-déc-22	30-juin-23
En milliers d'euros		
Dépôt	1 216	800
Compte de trésorerie bloqué	4 716	4 656
Investissement dans des entités non consolidées	-	5 032
Autres actifs financiers non courants	2 859	2 518
Actifs financiers non courants	8 791	13 006

Au 30 juin 2023, les actifs financiers non courants s'élèvent à 13,0 millions de dollars en comparaison à 8,8 millions de dollars au 30 juin 2022.

Au 30 juin 2023, nos dépôts consistent en un dépôt de garantie pour nos locaux de Paris. La diminution de 0,4 million de dollars depuis le 31 décembre 2022 correspond au remboursement du dépôt de garantie d'un fournisseur.

Au 30 juin 2023, nos comptes de trésorerie bloquée incluent 1,9 million de dollars relatifs à la location d'équipements à Raleigh, 2,6 millions de dollars relatifs à nos locaux de Raleigh et 0,2 million de dollars relatifs à nos locaux à New York.

Au 30 juin 2023, nos autres actifs financiers non-courants correspondent aux loyers à percevoir dans le cadre de la sous-location partielle du bâtiment de Collectis à New York, débutée en juin 2022.

Suite la déconsolidation de Cibus (anciennement Calyxt), notre investissement dans Cibus a été classé comme investissement dans des entités non consolidés et mesuré à sa juste valeur au 30 juin 2023 pour 5,0 millions de dollars. Les actions Cibus détenues par Collectis sont listées sur le Nasdaq sous le symbole « CBUS » et ont été valorisées en utilisant le cours de 10,5\$ au 30 juin 2023.

Note 10. Clients, comptes rattachés et autres actifs courants

10.1 Clients et comptes rattachés

	A la date du	
	31-déc-22	30-juin-23
	en milliers de dollars	
Créances clients	772	422
Créances clients nettes	772	422

Toutes les créances clients ont une échéance à moins d'un an. Les créances clients au 30 juin 2023 sont principalement liées à une créance auprès d'un partenaire licencié pour 0,2 million de dollars. La diminution entre le 31 décembre 2022 et le 30 juin 2023 est principalement liée au paiement de la créance de 0,5 million de dollars relative à une extension du terme de la licence octroyée à un partenaire.

10.2 Subventions à recevoir

	A la date du	
	31-déc-22	30-juin-23
	en milliers de dollars	
Crédit d'impôt recherche	14 496	19 180
Autres subventions	-	308
Total	14 496	19 488

Au 30 juin 2023, les créances liées au crédit d'impôt recherche comprennent 3,4 millions de dollars relatifs au crédit d'impôt recherche 2023 et 15,8 millions de dollars liés à des exercices antérieurs. Le

montant restant correspond principalement à des crédits d'impôt remboursables accordés par l'Etat américain.

En décembre 2018, un contrôle fiscal sur le crédit impôt recherche français a été initié sur les années 2014, 2015, 2016 et 2017. En janvier 2022, le tribunal administratif de Paris a donné raison à la demande de Collectis de recevoir les montants dus au titre de 2017 et 2018. En février 2022, ces montants ont été reçus, pour 0,8 million de dollars. Le 15 mars 2022, les autorités fiscales ont fait appel de cette décision auprès de la Cour d'Appel Administrative de Paris et demandé que cette décision soit retournée. Le 18 mai 2022, la Société a transmis ses observations en défense, le litige restant à statuer devant la Cour.

Le 8 mars 2023, nous avons signé un contrat de subvention et d'avance remboursable avec BPI pour soutenir partiellement l'un de nos programmes de R&D qui correspond à UCART 20x22 et aux activités CMC connexes. Dans le cadre de cet accord, nous recevrons un financement total de 6,4 millions d'euros sous réserve de l'atteinte de certains jalons d'avancement de notre programme de R&D, dont 14,77% sous forme de subvention et 85,23% sous forme d'avance remboursable.

Le premier paiement de 1,0 million de dollars, correspondant au paiement d'avance à la signature du contrat, devint payable à la signature et fut partiellement reçu au cours du deuxième trimestre 2023. Le premier jalon, qui correspond au démarrage de l'étude clinique UCART 20x22, est atteint et le paiement correspondant de 1,9 million de dollars devrait être reçu au troisième trimestre 2023. La portion de ces deux paiements correspondant à la subvention a été comptabilisée dans les autres revenus pour 0,3 million de dollars.

10.3 Autres actifs courants

	A la date du	
	31-déc-22	30-juin-23
TVA déductible	1 140	999
Charges constatées d'avance et acomptes	6 233	5 979
Créances sociales et fiscales	1 166	63
Charges différées et autres actifs courants	538	828
Total	9 078	7 869

Les charges constatées d'avance sont constituées principalement d'avances faites à nos sous-traitants au titre de travaux de recherche et développement. Elles correspondent principalement à des acomptes versés à des fournisseurs de matières premières biologiques et à des tiers participant à la fabrication de produits.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des six mois clos le 30 juin 2023, nous avons versé des avances pour certaines charges liées à la production des candidats médicaments UCART123, UCART22 et UCART 20x22 pour lesquels les livraisons de produits et services sont prévues au cours des prochains mois.

Au 31 décembre 2022 et au 30 juin 2023, les créances fiscales et sociales comprennent principalement des charges sociales sur les frais de personnel. La diminution provient du remboursement obtenu des contributions patronales sur options de souscription.

L'augmentation des charges différées et autres actifs courants de 0,3 million de dollars entre le 31 décembre 2022 et le 30 juin 2023 est principalement due à une créance de 0,4 million de dollars relative au programme « American Depositary Receipts ».

Note 11. Actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie

A la date du 31 décembre 2022	Valeur comptable	Gain/(Perte) latent(e)	Juste valeur estimée
	en milliers de dollars		
Actifs financiers courants	7 907	-	7 907
Trésorerie et équivalents de trésorerie	89 789	-	89 789
Actifs financiers courants et Trésorerie et équivalents de trésorerie	97 697	-	97 696

A la date du 30 juin 2023	Valeur comptable	Gain/(Perte) latent(e)	Juste valeur estimée
	en milliers de dollars		
Actifs financiers courants	1 120	-	1 120
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84 386	-	84 386
Actifs financiers courants et Trésorerie et équivalents de trésorerie	85 505	-	85 505

11.1 Actifs financiers courants

Au 30 juin 2023, les actifs financiers courants comprennent la note convertible de Cytovia, évaluée à sa juste valeur pour 1,1 million de dollars. Il n'y a pas de comptes de trésorerie bloqués à court-terme dans les actifs financiers courants.

Au 31 décembre 2022, les actifs financiers courants comprenaient la note convertible de Cytovia, évaluée à sa juste valeur pour 7,9 millions de dollars. Il n'y avait pas de comptes de trésorerie bloqués à court-terme dans les actifs financiers courants, le seul compte de trésorerie bloqué à court-terme était constitué de dépôts pour garantir une cession-bail de mobilier et d'équipement de Calyxt pour 0,2 million de dollars, et était inclus dans les actifs détenus en vue d'être cédés.

Pour les six mois clos le 30 juin 2023, nous avons constaté une perte financière de 6,8 millions de dollars concernant l'évaluation à la juste valeur de la note convertible de Cytovia.

Le 12 février 2021, nous avons conclu un accord de collaboration de recherche et de licence non exclusive avec Cytovia Therapeutics, Inc. ou Cytovia pour développer des cellules souches pluripotentes induites (iPSC) dérivées de cellules Natural Killer (NK) et des cellules CAR-NK éditées avec notre TALEN (" Accord Cytovia ").

Conformément à l'Accord Cytovia, tel qu'élargi en novembre 2021 pour inclure une nouvelle cible CAR et le développement en Chine par l'entité de coentreprise de Cytovia, CytoLynkx Therapeutics, Cellectis était éligible pour recevoir un paiement initial en numéraire ou une participation au capital de Cytovia de 20 millions de dollars, si certaines conditions (les " Conditions Cytovia ") étaient remplies avant le 31 décembre 2021, ainsi qu'un paiement additionnel global pouvant atteindre 805 millions de dollars d'étapes de développement, de réglementation et de vente de la part de Cytovia. Cellectis est également éligible pour recevoir des redevances à un chiffre sur les ventes nettes des produits commercialisés par Cytovia dans le cadre du partenariat. Cellectis a également reçu une option pour participer à certains tours de financement futurs de Cytovia.

L'Accord Cytovia prévoyait un paiement initial en numéraire ou une participation au capital de Cytovia de 20 millions de dollars (la " Contrepartie initiale de la collaboration "), si certaines conditions étaient remplies avant le 31 décembre 2021. Lors de la signature de l'accord Cytovia, la société a enregistré une créance à recevoir et des revenus de licence connexes de 20 millions de dollars. Les conditions de Cytovia n'ayant pas été remplies au 31 décembre 2021, la note convertible a été convertie en créances au 31 décembre 2021. En avril 2022, dans le cadre de la conclusion par Cytovia d'un accord définitif de

regroupement d'entreprises avec une Special Purpose Acquisition Company (" SPAC ") cotée en bourse, nous avons conclu un amendement à l'Accord Cytovia, en vertu duquel nous avons reçu une note convertible de 20 millions de dollars en paiement de la Contrepartie initiale de la collaboration. Les termes de la note convertible prévoyaient (i) la conversion en actions ordinaires de la société combinée à l'achèvement du regroupement d'entreprises ou, (ii) dans certaines circonstances, notre capacité à choisir d'être payé en espèces au plus tard le 31 décembre 2022. Dans le cadre de cet amendement, Collectis a également reçu un bon de souscription d'actions supplémentaires de la société combinée représentant jusqu'à 35% des actions émises lors de la conversion de l'emprunt obligataire à un prix d'exercice prédéterminé, le nombre d'actions pouvant être émises lors de l'exercice et l'exercice étant soumis à certains ajustements (le " Bon de souscription SPAC ").

Comme le regroupement d'entreprises SPAC a été abandonné et que les conditions de la note n'ont pas été remplies, Cytovia et nous avons conclu une note modifiée et amendée qui est entrée en vigueur le 22 décembre 2022. Bien que le bon de souscription SPAC reste en circulation, il ne s'applique que dans le cadre du regroupement d'entreprises de Cytovia avec une SPAC.

La note modifiée et amendée prévoit une conversion automatique en actions ordinaires de Cytovia dans le cas de certaines transactions fondamentales en vertu desquelles Cytovia deviendrait une société cotée en bourse et une conversion au choix de Collectis dans le cadre de certaines autres transactions de financement, lors d'une vente de la société et à l'échéance finale. Dans chaque cas, cette conversion est soumise à un plafond de propriété de 9,9 %, le solde pouvant être émis sous la forme de bons de souscription préfinancés. Entre autres changements, la note modifiée et amendée augmente le taux d'intérêt applicable à la note à 10 % par an, sous réserve d'une majoration de 10 % en cas de survenance et de maintien d'un cas de défaut, prévoit le remboursement de 50 % de l'encours le 30 avril 2023 et reporte la date d'échéance finale pour le remboursement de l'encours restant au 30 juin 2023. Le 30 avril 2023, nous avons signé un nouvel amendement afin que 100% de la note convertible soit due à l'échéance finale le 30 juin 2023.

La créance relative à la note a été classée en actif financier évalué à sa juste valeur au compte de résultat au 30 juin 2023. Le fait que Cytovia soit en défaut de paiement modifie significativement les flux de trésorerie associés à cet actif, principalement parce qu'il n'est plus remboursable qu'en trésorerie et non plus en actions de Cytovia. Nous considérons que les critères de décomptabilisation de cet actif financier sont remplis au 30 juin 2023 et nous avons donc décomptabilisé cet actif et comptabilisé un nouveau, sur la base de ses nouvelles caractéristiques.

Le nouvel actif est un actif financier payable uniquement en trésorerie, comprenant un principal et des intérêts. Nous avons l'intention de conserver cet actif jusqu'à ce qu'il soit remboursé par Cytovia. Le remboursement est déjà dû lors de la comptabilisation initiale. Ce nouvel actif est donc classé comme un actif financier courant, initialement comptabilisé à sa juste valeur et ultérieurement évalué à son coût amorti.

Lors de la comptabilisation initiale, étant donné que ce nouvel actif peut être analysé comme un actif déprécié, nous avons inclus dans la juste valeur estimée de l'actif les pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif.

Les pertes de crédit attendues ont été estimées sur la base d'estimations historiques et prospectives, y compris (i) nos négociations en cours avec Cytovia sur la restructuration de notre accord, et (ii) notre évaluation de la solvabilité de Cytovia sur la base de notre historique avec Cytovia et du marché actuel du financement de la biotechnologie, en particulier pour les entreprises travaillant sur les cellules souches pluripotentes. Sur la base de ces informations, nous avons élaboré des scénarios de recouvrement pour lesquels la perte attendue dans chaque scénario a été pondérée par la probabilité que le scénario se produise.

Compte tenu des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif, nous avons estimé la juste valeur de l'effet à recevoir de Cytovia à la date de comptabilisation initiale, à savoir le 30 juin 2023, à 1,1 million de dollars. Cela représente une perte nette de juste valeur de 6,8 millions de dollars sur la période de 6 mois close le 30 juin 2023, composée de l'impact de la décomptabilisation de l'actif initial

pour 7,9 millions de dollars et de la comptabilisation du nouvel actif pour 1,1 million de dollars. Nous avons comptabilisé cette perte dans les charges financières.

Au 30 juin 2023	Juste valeur en milliers de dollars
Effet à recevoir selon le scénario le plus probable +20%	224
Effet à recevoir selon le scénario le plus probable	1 120
Effet à recevoir selon le scénario le plus probable -20%	2 015

11.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	A la date du	
	31-déc-22	30-juin-23
	en milliers de dollars	
Disponibilités	65 012	73 520
Valeurs mobilières de placement	13 578	-
Dépôts à terme	11 200	10 866
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	89 789	84 386

Les valeurs mobilières de placement produisent des intérêts et sont disponibles du jour au lendemain. Les dépôts bancaires fixes ont des durées fixes inférieures à trois mois ou sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Note 12. Passifs financiers

12.1 Détail des passifs financiers

	A la date du	
	31-déc-22	30-juin-23
	en milliers de dollars	
Avances remboursables	-	417
Dettes de loyer	49 358	46 157
Prêt Garanti par l'Etat	13 569	11 314
Emprunt EIB	-	16 654
Obligations EIB	-	4 875
Autres dettes financières non courantes	6 962	7 010
Emprunts et dettes financières non courantes	69 889	86 427
Dettes de loyer	7 872	8 270
Prêt Garanti par l'Etat	4 972	5 064
Autres dettes financières courantes	116	122
Emprunts et dettes financières courantes	12 960	13 455
Fournisseurs et comptes rattachés	21 456	19 229
Autres passifs courants	13 179	8 093
Total passifs financiers	117 484	127 204

Au 31 décembre 2022 et au 30 juin 2023, les autres passifs financiers non courants correspondent à un prêt pour financer l'aménagement de nos locaux à New York pour 1,1 million de dollars et le préfinancement du Crédit Impôt Recherche auprès de la BPI, conclu en juin 2022 pour un montant de 5,5 millions d'euros reçus, soit 5,9 millions de dollars catégorisés en Autres dettes financières non-courantes.

Prêt Garanti par l'Etat

Le Prêt Garanti par l'Etat ("PGE") correspond à l'obtention par Collectis d'un prêt de 18,5 millions d'euros (ou 20,1 millions de dollars au taux de clôture du 30 juin 2023) auprès d'un syndicat bancaire formé par HSBC, la Société Générale, la Banque Palatine et Bpifrance sous la forme d'un Prêt Garanti par l'Etat ("PGE"). A l'initiative du gouvernement français pour soutenir les entreprises pendant la crise du COVID-19, le PGE est un emprunt bancaire avec un taux d'intérêt fixe allant de 0,31% à 3,35%. Après deux années de paiement des intérêts uniquement, l'emprunt est remboursé sur une période de 4 ans à compter de la date de prorogation demandé par la société. Le gouvernement français garantit 90% du capital emprunté. Au 30 juin 2023, le passif courant lié au Prêt Garanti par l'Etat s'élève à 5,1 millions de dollars et le passif non courant s'élève à 11,3 millions de dollars.

Avance remboursable BPI

Le 8 mars 2023, nous avons signé un accord de subvention et d'avance remboursable avec BPI pour soutenir partiellement l'un de nos programmes de R&D qui correspond à UCART 20x22 et aux activités CMC connexes. Conformément à cet accord, nous avons reçu le 19 juin 2023 une avance remboursable de 0,9 million de dollars pour le premier versement.

Cette avance sera remboursée à BPI sur une période de 3 ans à compter du 31 mars 2028. Le montant remboursé sera égal au principal ajusté à la hausse par un effet d'actualisation au taux annuel de 3,04%, conformément au principe de la Commission européenne en matière d'aides d'Etat. Le montant de cet ajustement d'actualisation devrait être de 0,2 million de dollars et le montant total à rembourser de 1,0 million de dollars.

L'avance remboursable de BPI peut être analysée comme un prêt public tel que défini par l'IAS 20. Ce prêt étant assorti d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché, nous évaluons la juste valeur du prêt en utilisant un taux d'intérêt du marché et nous comptabilisons la différence en subvention. Sur la base d'un taux de marché de 16,1% déterminé en utilisant la marge de crédit observée pour les prêts contractés par Collectis sur une durée comparable, nous avons évalué la juste valeur de ce prêt à 0,4

million de dollars, ce qui a donné lieu à une subvention de 0,5 million de dollars. Le prêt est par la suite évalué au coût amorti.

Emprunt Banque Européenne d'Investissement (« BEI »)

Le 28 décembre 2022, nous avons conclu un contrat de financement avec la BEI pour un montant pouvant aller jusqu'à 40,0 millions d'euros de prêts afin de soutenir nos activités de recherche et de développement pour faire progresser notre portefeuille de produits candidats de thérapie cellulaire allogénique en oncologie (les « activités de R&D »). Le contrat prévoit un financement en trois tranches, comme suit (i) une première tranche de 20,0 millions d'euros (« Tranche A »), (ii) une deuxième tranche de 15,0 millions d'euros (« Tranche B ») et (iii) une troisième tranche de 5,0 millions d'euros (« Tranche C »), chacune ne pouvant être libérée qu'en totalité. Chacune de nos filiales garantit nos obligations dans le cadre du contrat de financement. Le 30 mars 2023, la Société et la BEI ont conclu un accord de souscription de bons de souscription à émettre par Collectis SA, comme l'exige le contrat de financement.

Le 4 avril 2023, Collectis a annoncé la libération de la première tranche de 20 millions d'euros relative au contrat de financement avec la BEI. Le décaissement de la Tranche A était soumis, entre autres conditions, à (i) l'émission d'un nombre déterminé de bons de souscription au profit de la BEI (les " Bons de souscription de la Tranche A ") et (ii) la réalisation de certaines étapes de développement clinique par un licencié de Collectis, et, au 4 avril 2022, chacune des conditions (i) et (ii) avait été satisfaite.

Le 28 mars 2023, la Société a émis 2 779 188 BSA de tranche A au profit de la BEI, conformément aux termes de la 11e résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2022 et aux articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, représentant 5,0 % du capital social en circulation de la Société à leur date d'émission. Le prix d'exercice des bons de souscription de la Tranche A est égal à 1,92 €, correspondant à 99% du prix moyen pondéré par le volume par action des actions ordinaires de la Société sur les 3 derniers jours de bourse précédant leur émission. La tranche A arrivera à échéance six ans après sa date de décaissement. Les intérêts sur la tranche A seront payés en nature, seront capitalisés annuellement en augmentant le montant principal de la tranche A, et s'accumuleront à un taux égal à 8 % par an. La BEI a procédé au paiement des 20 millions d'euros le 17 avril 2023.

Chaque bon de souscription BEI donnera droit à une action ordinaire de la société en échange du prix d'exercice (sous réserve des ajustements et des dispositions anti-dilution applicables). Le prix d'exercice des bons de souscription BEI sera égal à 99 % du prix moyen pondéré par action de la Société au cours des trois derniers jours de bourse précédant leur émission. Les bons de souscription BEI relatifs à la tranche B et à la tranche C ne peuvent être émis que si la Société choisit de prélever ces tranches.

Les bons de souscription BEI expirent au vingtième anniversaire de leur date d'émission, date à laquelle les bons de souscription BEI non exercés seront automatiquement considérés comme nuls et nonavenus. Tout bon de souscription BEI en circulation deviendra exerçable à la suite de la première des éventualités suivantes : (i) un changement de contrôle, (ii) la date d'échéance de la Tranche A, (iii) une offre publique d'achat approuvée par le conseil d'administration de la Société, (iv) une vente de la totalité ou de la quasi-totalité de certains actifs de Collectis et de ses filiales, (v) un événement de remboursement de la dette (c.-à-d. tout remboursement obligatoire en vertu de la Loi sur les faillites et l'insolvabilité), (vi) l'annulation de la dette de Collectis et de ses filiales. e. tout remboursement obligatoire en vertu du Contrat de financement ou tout paiement volontaire supérieur à 75% de toute Tranche) au titre d'une ou plusieurs Tranches, ou (vi) la réception d'une demande écrite de remboursement de la part de la BEI en lien avec un cas de défaut en vertu du Contrat de financement (chacun étant un " Événement d'exercice ").

Après tout événement d'exercice et jusqu'à l'expiration des bons de souscription BEI applicables, la BEI peut exercer une option de vente par laquelle elle peut exiger de la Société qu'elle rachète tout ou partie des bons de souscription BEI alors exerçables mais non encore exercés. L'exercice de cette option de vente se ferait à la juste valeur marchande des bons de souscription BEI, sous réserve d'un plafond égal au montant total en principal déboursé par la BEI en vertu du contrat de financement au moment de l'option de vente, diminué de certains montants remboursés, au moment de l'exercice de l'option de vente.

En outre, dans le cas d'une offre publique d'achat émanant d'un tiers ou d'une vente de toutes les actions en circulation de la Société à une personne ou à un groupe de personnes agissant de concert, la Société, sous réserve de certaines conditions, notamment la vente par certains actionnaires de toutes

leurs actions et autres titres, aura le droit de racheter la totalité, et pas moins que la totalité, des bons de souscription BEI, à un prix égal à la plus grande des deux valeurs suivantes : (a) 0,3 fois le montant déboursé par la BEI en vertu du contrat de financement au moment de l'exercice de l'option de vente, diminué de certains montants remboursés, au moment de l'exercice de l'option de vente. 3 fois le montant déboursé par la BEI au titre du contrat de financement, divisé par le nombre total de bons de souscription BEI émis (diminué du nombre de bons de souscription BEI exercés), et (b) la juste valeur marchande des bons de souscription BEI.

La Société dispose d'un droit de préemption pour racheter les bons de souscription BEI qui sont proposés à la vente à un tiers dans les mêmes conditions que l'offre de ce tiers, étant entendu que ce droit de préemption ne s'applique pas si la vente envisagée a lieu dans le cadre d'une offre publique d'achat lancée par un tiers.

Le contrat constitué de l'accord de prêt et de l'accord de bons de souscription est un contrat hybride, car il contient un élément non dérivé (le prêt) et des éléments dérivés fondés sur des options (les bons de souscription et les options qui y sont attachées). Le prêt peut être qualifié de contrat hôte et les bons de souscription et les options attachées de dérivés incorporés. Compte tenu des caractéristiques économiques et des risques spécifiques des dérivés incorporés, nous estimons qu'ils doivent être comptabilisés séparément du contrat hôte.

Le prêt de 20,0 millions d'euros de la tranche A est classé comme un passif financier évalué au coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, c'est-à-dire le 17 avril 2023, la juste valeur de ce prêt comprend 0,3 million de dollars de coûts de transaction et la juste valeur de 5,2 millions de dollars des bons de souscription (voir ci-dessous Instruments dérivés), étant donné que les bons de souscription font partie de la contrepartie donnée à BEI. La juste valeur initiale du prêt est de 16,2 millions de dollars. Le prêt est ensuite évalué au coût amorti, le taux d'intérêt effectif du prêt étant de 13,4 %.

Instruments dérivés – Bons de souscription BEI

Les bons de souscription de la Tranche A émis en faveur de la BEI dans le cadre du décaissement de la tranche A sous la forme de 2 779 188 bons de souscription d'actions (" BSA ") sont des instruments dérivés.

En raison des termes et conditions de l'option de vente de la BEI, nous considérons que l'option de vente et les bons de la Tranche A doivent être traités comme un seul dérivé composé intégré.

En raison des termes et conditions, nous considérons qu'il est très peu probable que l'exercice de l'option d'achat ait lieu. En conséquence, l'option d'achat a été évaluée à zéro et n'est pas comptabilisée.

La règle "fixe pour fixe" de l'IAS 32, qui stipule que les dérivés doivent être classés en tant que capitaux propres s'ils ne peuvent être réglés que par la remise d'un nombre fixe d'actions en échange d'un montant fixe de trésorerie ou d'un autre actif financier, n'est pas respectée car il existe une option de règlement qui peut aboutir à l'échange d'un nombre variable d'actions pour un prix variable dans le cas de l'exercice d'une option de vente.

Comme il ne s'agit pas d'instruments de capitaux propres, les bons de souscription de la Tranche A et l'option de vente qui y est attachée doivent être classés comme un passif financier et seront évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La juste valeur des bons et de l'option de vente a été estimée en utilisant l'approche de Longstaff-Schwartz.

Cette approche est la plus appropriée pour estimer la valeur des options American (qui peuvent être exercées à tout moment à partir d'un événement d'exercice jusqu'à l'échéance) avec des conditions d'exercice complexes (BEI peut exercer les bons de souscription sur la base du prix au comptant de l'action Collectis ou exercer l'option de vente sur la base du prix moyen des actions sur 90 jours).

L'approche de Longstaff Schwartz est également basée sur la valeur du prix de l'action sous-jacente à la date d'évaluation, la volatilité observée du prix historique de l'action de la société et la durée de vie contractuelle des instruments.

Les hypothèses et les résultats de l'évaluation des bons sont détaillés dans les tableaux suivants :

Bons de souscriptions Tranche A	
Date d'attribution *	17/04/2023
Date d'expiration	17/04/2043
Nombre d'options attribuées	2 779 188
Nombre d'actions exerçables par option	1
Prix d'exercice	1,92
Méthode d'évaluation	Longstaff Schwartz

*La date d'attribution retenue est la date de règlement de la Tranche A comme énoncé dans le contrat.

	Bons de souscriptions Tranche A	
	17/04/2023	30/06/2023
Nombre d'options attribuées	2 779 188	2 779 188
Cours de l'action (en euros)	1,87	1,77
Durée de vie moyenne des options (en années)	20	19,8
Volatilité attendue	81,3%	70,6%
Plafond de l'option de vente (en milliers d'euros)	7 196	7 196
Taux sans risque	2,9%	2,7%
Dividendes attendus	0,0%	0,0%
Juste valeur par option (en euros par option)	1,73	1,61
Juste valeur en milliers de dollars	5 224	4 875

Nous avons conduit des analyses de sensibilité de la volatilité attendue. Comme les tableaux ci-dessous le montrent, la sensibilité de la juste valeur en fonction de la volatilité attendue est non significative :

Au 17 avril 2023	Juste valeur en milliers de dollars
Volatilité attendue -5%	5 206
Volatilité attendue	5 224
Volatilité attendue +5%	5 231

Au 30 juin 2023	Juste valeur en milliers de dollars
Volatilité attendue -5%	4 790
Volatilité attendue	4 875
Volatilité attendue +5%	4 925

12.2 Échéancier des passifs financiers

A la date du 30 juin 2023	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
		en milliers de dollars		
Dettes de loyer	54 427	8 270	28 661	17 496

Autres dettes financières	45 455	5 185	17 886	22 384
Emprunts et dettes financières	99 882	13 455	46 547	39 879
Fournisseurs et comptes rattachés	19 229	19 229	-	-
Autres passifs courants	8 093	8 093	-	-
Total passifs financiers	127 204	40 777	46 547	39 879

Note 13. Autres passifs courants

	A la date du	
	31-déc-22	30-juin-23
	en milliers de dollars	
TVA à payer	3 058	-
Provisions liées aux charges de personnel	9 421	7 126
Autres	700	967
Total	13 179	8 093

Les provisions liées aux charges de personnel concernent principalement les primes annuelles, les provisions pour congés payés et les charges sociales sur stock-options.

La baisse des autres passifs courants de 5,1 millions de dollars entre le 31 décembre 2022 et le 30 juin 2023 est liée au paiement des primes annuelles 2022 et au paiement en 2023 de la TVA collectée en 2022 sur une facture d'étape adressée à notre client Servier.

Note 14. Revenus et produits différés

	A la date du	
	31-déc-22	30-juin-23
	en milliers de dollars	
Revenus différés et passifs sur contrats	59	241
Total produits constatés d'avance	59	241

Les revenus différés et passifs sur contrats ont augmenté de 0,2 million de dollars entre le 31 décembre 2022 et le 30 juin 2023 et sont liés à la licence annuelle due dans le cadre du contrat de Collaboration de Recherche et l'Accord de Licence Exclusive signé le 30 décembre 2019 entre Collectis et lovance Therapeutics, Inc. (« lovance »).

Note 15. Evolution du capital social

Nature des mouvements	Capital social	Prime d'émission	Nombre d'actions	Valeur nominale
	en milliers de dollars			en dollars
Au 1er janvier 2022	2 945	934 696	45 484 310	0.05
Emission d'actions (BSA, BSPCE, option de souscription d'action et attributions gratuites d'actions)	1	-	26 500	-
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	5 331	-	-
Autres mouvements	-	(372 744)	-	-
Au 30 juin 2022	2 946	567 284	45 510 810	0.05
Au 1er janvier 2023	2 955	583 122	45 675 968	0.05
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	4 053	-	-
Augmentation de capital de Collectis (1)	536	24 482	9 907 800	-
Coûts de transaction (2)	-	(1 455)	-	-
Autres mouvements (3)	-	(133 976)	-	-
Au 30 juin 2023	3 491	476 224	55 583 768	0.05

- (1) Au cours des six mois clos le 30 juin 2023, 9 907 800 actions ont été émises par voie d'augmentation de capital dans le cadre de l'offre d'American Depositary Shares (ADS) de Collectis close le 7 février 2023 pour un produit brut de 24,8 millions de dollars.
- (2) Ces coûts correspondent aux frais de transaction liés à l'augmentation de capital de février 2023, comptabilisés en réduction de la prime d'émission. Ces coûts s'ajoutent à ceux déjà enregistrés en 2022 pour 0,6 million de dollars. Le montant total des coûts de transaction de cette opération est de 2,0 millions de dollars.
- (3) Lors de l'assemblée générale annuelle du 27 juin 2023, les actionnaires, conformément à la loi française, ont approuvé la réallocation de 134,0 millions de dollars de déficits reportables en prime d'émission. Cette transaction n'a aucun impact sur le total des capitaux propres, du résultat global, des actifs (y compris la trésorerie) et des passifs.

Note 16. Paiements fondés sur des actions

16.1 Détail des attributions d'actions Collectis S.A.

Les titulaires d'options de souscriptions et de bons de souscriptions d'actions peuvent souscrire à une émission d'actions de Collectis à un prix d'exercice déterminé lors de leur attribution.

Pour les options d'achat d'actions et les bons de souscription d'actions, nous estimons la juste valeur de chaque option à la date d'attribution ou à une autre date d'évaluation, le cas échéant, à l'aide d'un modèle d'évaluation des options Black-Scholes, qui nous oblige à formuler des hypothèses prédictives concernant la volatilité future du cours des actions, le comportement d'exercice des employés, le rendement des dividendes et le taux de déchéance. Nous estimons la volatilité future du cours de nos actions sur la base des cours de clôture historiques de Collectis sur la période prévue. Notre durée prévue représente la période pendant laquelle les options attribuées devraient être en cours, déterminée selon la méthode simplifiée. Le taux d'intérêt sans risque pour les périodes pendant la durée prévue des options est basé sur les titres de l'État français ayant des échéances similaires à la durée prévue des options en vigueur au moment de l'octroi. Nous n'avons jamais déclaré ni payé de dividendes et ne prévoyons pas actuellement d'en verser dans un avenir prévisible. Par conséquent, les dividendes attendus sont nuls. Le prix d'exercice des options peut être de 100 % ou plus de la juste valeur marchande à la date d'attribution et les options sont généralement acquises sur quatre ans après la date d'attribution. Les options expirent généralement dans les dix ans suivant la date d'attribution.

Options de souscription d'actions

La juste valeur des options de souscription d'actions attribuées et les hypothèses utilisées dans le modèle Black-Scholes pour la déterminer sont les suivantes :

	2022	2023
Juste valeur moyenne pondérée des options	1,31 €	1,65 €
Hypothèses:		
Taux d'actualisation	0,00% - 2,49%	2,45% - 2,75%
Nombre d'actions exerçables par option	1	1
Prix d'exercice	2,09€ - 7,22€	1,74€ - 3,17€
Juste valeur à la date d'attribution	1,91€ - 6,74€	1,70€ - 3,09€
Volatilité attendue	58,7% - 62,5%	63,7% - 64,4%
Durée de vie moyenne des bons	6,03 - 6,15	6,03 - 6,15
Conditions d'acquisition	Performance ou Service	Performance ou Service
Durée d'acquisition	Progressive	Progressive

Suivi des attributions d'options de souscription d'actions :

	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Durée de vie moyenne contractuelle restante (ans)
Au 31 décembre 2021	7 566 679	24,78 €	9 159 794	23,50 €	5,3y
Attribuées	-	-	828 549	4,18 €	
Exercées	-	-	0	0,00 €	
Annulées	-	-	(1 201 079)	18,85 €	
Au 31 décembre 2022	7 400 519	24,58 €	8 787 264	22,31 €	4,6y
Attribuées	-	-	1 835 411	2,86 €	
Exercées	-	-	-	-	
Annulées	-	-	(22 638)	18,29 €	
Au 30 juin 2023	7 800 007	23,84 €	10 600 037	18,95 €	5,1y

La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie associée s'établissait respectivement à 1,4 million de dollars et à 1,8 million de dollars sur les six mois clos au 30 juin 2023 et 30 juin 2022.

Le 24 janvier 2023, le Conseil d'Administration a attribué 1 417 321 options de souscription d'actions. Pour les membres de la direction, la période d'acquisition des options se situe sur une période de quatre ans et celles-ci sont soumises à des conditions de performance. Pour les autres bénéficiaires, la période d'acquisition pour les options se situe sur une période de quatre ans et sans conditions de performance.

Le 4 mai 2023, le Conseil d'Administration a attribué 358 100 options de souscription d'actions. Pour les membres de la direction, la période d'acquisition des options se situe sur une période de quatre ans et celles-ci sont soumises à des conditions de performance. Pour les autres bénéficiaires, la période d'acquisition pour les options se situe sur une période quatre ans et sans conditions de performance.

Le 26 juin 2023, le Conseil d'Administration a attribué 55 690 options de souscription d'actions. La période d'acquisition pour les options se situe sur une période de quatre ans et sans conditions de performance.

Bons de souscription d'actions

Aucun bon de souscription d'actions (ou « Bons de Souscriptions d'Actions » ou « BSA ») n'a été attribué au cours des périodes présentées.

Les informations sur l'activité des bons de souscription non employés sont les suivantes :

	Nombre de bons exercçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Durée de vie moyenne contractuelle restante (ans)
Au 31 décembre 2021	896 225	27,18 €	896 225	27,18 €	4,3
Attribués					
Exercés					
Annulés					
Au 31 décembre 2022	896 225	27,18 €	896 225	27,18 €	3,3
Attribués					
Exercés					
Annulés					
Au 30 juin 2023	896 225	27,18 €	896 225	27,18 €	2,8

Tous les bons de souscription d'action ayant vesté, il n'y a pas eu de charge liée aux rémunérations fondées sur des actions relative aux bons de souscription d'actions au cours des six mois clos au 30 juin 2023 et 30 juin 2022.

Actions gratuites

Les actions gratuites attribuées avant l'exercice 2018 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans suivis d'une période de conservation de deux ans pour les employés résidant en France, et à une période d'acquisition de quatre ans pour les employés résidant à l'étranger.

Les actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2018 et jusqu'à 2021 sont soumises à une période d'acquisition d'un an suivie d'une période de conservation d'un an pour les employés résidant en France, et à une période d'acquisition de deux ans pour les employés résidant à l'étranger. L'acquisition définitive des actions gratuites attribuées aux membres du comité exécutif de la Société en octobre 2020 est soumise à des conditions de performance avec une période d'acquisition minimale de 3 ans.

Les actions gratuites attribuées à partir de 2021 sont soumises à une période d'acquisition de trois ans pour tous les salariés, étant précisé que les actions gratuites attribuées aux membres du comité exécutif sont soumises à des conditions de performance avec une période d'acquisition minimale de 3 ans.

	Nombre d'actions gratuites pouvant être acquises	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
En cours d'acquisition au 31 décembre 2021	922 701	14,15 €
Attribuées	354 770	2,79 €
Acquises	(191 658)	17,96 €
Annulées	(176 700)	13,99 €
En cours d'acquisition au 31 décembre 2022	909 113	11,18 €
Attribuées	342 900	3,08 €
Acquises	0	0,00 €
Annulées	(36 112)	11,10 €
En cours d'acquisition au 30 juin 2023	1 215 901	8,90 €

La juste valeur des actions gratuites correspond à la juste valeur de l'action à la date d'attribution.

Nous n'avons jamais déclaré ou payé des dividendes et ne planifions pas de le faire dans un futur proche. En conséquence les dividendes attendus sont nuls dans la détermination de la juste valeur.

La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie associée était de 1,9 million de dollars pour les six mois clos au 30 juin 2023 et de 2,5 millions de dollars pour les six mois clos au 30 juin 2022.

Le 24 janvier 2023, le Conseil d'Administration a attribué 340 750 actions gratuites. La période d'acquisition pour les actions est de trois ans et sans conditions de performance.

16.2 Détail des attributions d'actions Calyxt, Inc.

A la suite de la déconsolidation de Calyxt, la charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie jusqu'au 31 mai 2023 a été catégorisée en activité abandonnée.

La charge de rémunération à base d'actions liée aux attributions d'options d'achat d'actions s'est élevée à 0,8 million de dollars, comparativement à une charge de 0,9 million de dollars en raison de l'expiration d'options pour les périodes des six mois clos le 30 juin 2023 et 2022, respectivement.

La charge de rémunération à base d'actions liée aux attributions d'unités d'actions gratuites s'élevait à 0,5 million de dollars, contre une charge de 0,7 million de dollars pour les périodes des six mois clos les 30 juin 2023 et 2022 respectivement.

La charge de rémunération fondée sur des actions de performance sans impact sur la trésorerie s'élevait à 0,3 million de dollars, contre une charge de 0,3 million de dollars pour les périodes des six mois clos les 30 juin 2023 et 2022 respectivement.

Note 17. Résultat par action

	<u>Pour les six mois clos le 30 juin,</u>	
	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Résultat net, part du Groupe (en milliers de dollars)	(50 858)	(40 715)
Résultat net, part du Groupe (en milliers de dollars) des activités abandonnées	(3 531)	(5 393)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action	45 497 127	53 541 010
Résultat net, part du Groupe par action (en dollars)		
Résultat net, part du groupe par action (en dollars)	(1,12)	(0,76)
Résultat de base par action des activités destinées à être cédées (en dollars)	(0,08)	(0,09)
Résultat net, part du groupe dilué par action (en dollars)	(1,12)	(0,76)
Résultat dilué par action des activités destinées à être cédées (en dollars)	(0,08)	(0,09)

Lorsque nous présentons une perte nette, nous utilisons, conformément aux IFRS, la moyenne pondérée des actions en circulation de base pour calculer la perte nette, part du Groupe diluée par action. Lorsque nous présentons un bénéfice net, conformément aux IFRS, nous utilisons la moyenne pondérée des actions en circulation diluée pour calculer le bénéfice net, part du Groupe dilué par action.

Note 18. Provisions

	<u>01/01/2023</u>	<u>Dotation</u>	<u>Reprise utilisée</u>	<u>Reprise non utilisée</u>	<u>Élément du résultat global</u>	<u>30/06/2023</u>
	en milliers de dollars					
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 390	163	-	-	88	2 641
Provisions pour litiges liés au personnel	234	50	-	-	4	288
Provisions pour litiges commerciaux	243	491	-	-	7	741
Total	2 867	704	-	-	100	3 671
Non courant	2 390	163	-	-	88	2 641
Courant	477	541	-	-	11	1 029

Au cours des trois mois clos le 30 juin 2023, les dotations concernent principalement un litige commercial pour 0,5 million de dollars avec un cabinet d'avocats.

Note 19. Obligations contractuelles

A la date du 30 juin 2023	Total	Moins d'un an	1 – 3 ans	3 – 5 ans	Plus de 5 ans
			en milliers de dollars		
Contrats de licence et de collaboration	14 605	1 450	2 900	2 900	7 355
Contrats cliniques et de recherche	70	70	-	-	-
Contrats de licences IT	525	- 525	-	-	-
Autres contrats	-	-	-	-	-
Total	15 200	2 045	2 900	2 900	7 355

Engagements au titre des contrats de licence et de collaboration

Nous avons conclu des accords de licence avec des tiers. Ces contrats définissent le paiement de coûts d'utilisation de licences fixes ou bien liés à des événements futurs comme la réalisation de ventes ou des résultats de recherche.

Certains de nos contrats de collaboration nous engagent au paiement de redevances ou de jalons conditionnés par des événements futurs. La réalisation effective de ces événements étant incertaine, nous ne les présentons pas dans le tableau ci-dessus.

Engagements au titre des contrats de recherche clinique

Nous avons signé des contrats de recherche clinique pour lesquels nous sommes dans l'obligation de payer pour des services rendus dans les années à venir en lien avec nos essais cliniques et nos projets de recherche translationnelle.

Engagements au titre de contrats de licences IT

Nous avons conclu un accord en lien avec l'acquisition de licences informatiques et avons l'obligation de payer des frais de licence.

Note 20. Événements postérieurs à la clôture

Au 7 août 2023, aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est intervenu.

RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Vue d'ensemble

Nous sommes une entreprise biopharmaceutique de stade clinique et nous employons nos principales technologies brevetées afin de développer des produits basés sur le ciblage génique avec un portefeuille de produits candidats allogéniques chimériques avec des récepteurs T-Cells (« UCART ») correspondant à un antigène dans le domaine de l'immuno-oncologie et des produits candidats de cellules souches hématopoïétiques et progénitrices ciblées génétiquement (« HSPC ») dans d'autres indications thérapeutiques.

Nos candidats médicaments, basés sur des cellules T ingénierées exprimant des récepteurs antigéniques chimériques (CAR), visent à utiliser la puissance du système immunitaire afin de cibler et d'éradiquer les cancers. Nous estimons que l'immunothérapie basée sur les CAR, nouveau paradigme pour le traitement du cancer, est l'un des domaines les plus prometteurs en matière de recherche sur le cancer. Nous élaborons des immunothérapies innovantes basées sur des cellules CAR T ingénierées. Nos technologies d'ingénierie du génome nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques ; ainsi, ces cellules proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Nous estimons que la production allogénique de cellules CAR T devrait nous permettre de développer des produits rentables et prêts à être commercialisés, pouvant être stockés et distribués dans le monde entier. Notre expertise dans le domaine de l'ingénierie du génome nous permet également de développer des candidats médicaments qui présentent des attributs de sécurité et d'efficacité accrus, notamment des propriétés de contrôle visant à les empêcher d'attaquer les tissus sains, à leur permettre de tolérer les traitements oncologiques standard et à les doter des éléments qui vont leur permettre de résister à des mécanismes qui inhibent l'activité du système immunitaire.

Outre notre activité en matière d'immuno-oncologie, nous explorons également l'utilisation de nos technologies de modification ciblée des gènes dans d'autres applications thérapeutiques, au travers de notre plateforme HEAL, pour développer des produits candidats HSPC dans les maladies génétiques. HEAL est une nouvelle plateforme de ciblage génétique développée par Collectis qui utilise le pouvoir de la technologie TALEN® pour permettre l'inactivation, une insertion et la correction des gènes hautement efficace dans les HSPC. A la date de ce rapport intermédiaire, Collectis a annoncé des programmes pré-cliniques dans la drépanocytose, les maladies lysosomales et les immuno-déficiences primaires.

Nous menions nos opérations par le biais de deux segments d'activité, à savoir le secteur Thérapeutique et Plantes. Notre segment Thérapeutique se concentre principalement sur le développement de produits dans le domaine de l'immuno-oncologie et des maladies monogéniques. Notre segment Plantes, exploité par le biais de notre filiale, Calyxt, Inc. détenue à 48,0% jusqu'au 31 mai 2023 se concentre sur l'ingénierie de solution biologique synthétique par le biais d'une plate-forme de technologie avancée PlantSpring™, en utilisant son propre système de production différencié BioFactory pour une base diversifiée de clients cible sur un groupe élargi de marché finaux. Suite à la finalisation de la transaction entre Cibus et Calyxt le 1^{er} juin 2023, Collectis ne détient plus le contrôle de Calyxt et Calyxt a été déconsolidé.

Depuis notre création au début de l'année 2000, nous avons consacré la quasi-totalité de nos ressources financières à la recherche et au développement. Actuellement, notre activité de recherche et développement se concentre principalement sur nos candidats médicaments d'immunothérapie à cellules CAR T et HSC, notamment pour la conduite et la préparation des études cliniques de nos candidats médicaments UCART, le soutien général et administratif de ces opérations et la protection de notre propriété intellectuelle.

Nous n'avons pas de produits thérapeutiques approuvés pour la vente et nous n'avons généré aucun revenu de la vente de produits thérapeutiques.

Au 30 juin 2023, nous pouvions recevoir de potentiels paiements d'étapes de développement et commerciaux (i) de l'Accord de Licence Servier daté du 6 Mars 2019, tel que modifié le 4 Mars 2020 (le « Servier License Agreement ») allant jusqu'à 410 millions de dollars et (ii) de l'accord de licence signé le 7 mars 2019 entre Allogene Therapeutics, Inc. («Allogene») et Collectis (l'« Accord de Licence Allogene») allant jusqu'à 2,8 milliards de dollars. En vertu de l'Accord de Licence Allogene, nous sommes éligibles à recevoir des redevances sur les ventes nettes mondiales annuelles de tous les produits commercialisés par Allogene qui contiennent ou incorporent, sont produits en utilisant ou sont couverts par notre propriété intellectuelle concédée sous licence à Allogene en vertu de l'Accord de Licence Allogene à un taux échelonné à un chiffre (dans le haut de la fourchette). En vertu de l'Accord de Licence Servier, nous sommes éligibles à recevoir des redevances sur les ventes nettes de produits commercialisés à un taux fixe à deux chiffres ainsi que des redevances à un taux à deux chiffres sur certains paiements d'étape de développement reçus par Servier. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, nous avons reçu 10 millions de dollars d'Allogene relativement à des paiements d'étape dans le cadre du contrat de licence d'Allogene.

Au cours des six mois clos le 30 juin 2023, aucun autre revenu n'a été enregistré en lien avec ces accords. Au cours des six mois clos le 30 juin 2022, nous avons tiré tous nos revenus thérapeutiques des étapes franchies dans le cadre de notre collaboration avec Cytovia et des redevances sur les technologies sous licence.

Nous parrainons actuellement des études cliniques pour trois produits candidats de Collectis UCART sur huit sites pour l'étude AMELI-01, sur douze sites pour l'étude BALLI-01, et sept sites pour NatHaLi-01 comme suit :

- Etude AMELI-01 : L'étude AMELI-01, qui a remplacé la première étude clinique d'UCART123 sur l'AML, est un essai clinique ouvert de phase 1, à une seule branche et multicentrique conçu pour évaluer l'innocuité, l'expansion, la persistance et les activités cliniques d'UCART123 chez des patients atteints de rechute ou leucémie myéloïde aiguë réfractaire (LMA r/r). L'étude AMELI-01 est actuellement ouverte au recrutement de patients à l'Université du Texas, au MD Anderson Cancer Center (Houston, Texas), au H. Lee Moffitt Cancer Center & Research Institute (Tampa, Floride), à Dana-Farber / Partners CancerCare, Inc. (Boston, Massachusetts), New York Presbyterian / Weill Medical College of Cornell University (New York, New York), Northwestern University (Chicago, Illinois), le régent de l'Université de Californie au nom de son campus de San Francisco (San Francisco, Californie), The Trustee of University of Pennsylvania (Philadelphie, Pennsylvanie) et le Roswell Park Cancer Institute Corporation D/B/A Roswell Park Comprehensive Cancer Center (Buffalo, New York). A la date de ce rapport intermédiaire, AMELI-01 recrute actuellement des patients avec un régime de pré-conditionnement composé de Fludarabine , Cyclophosphamide et d'Alemtuzumab (FCA).
- L'étude BALLI-01 est un essai clinique multicentrique ouvert de phase 1/2, à une seule branche, conçu pour évaluer l'innocuité, l'expansion, la persistance et les activités cliniques d'UCART22 chez des patients atteints de leucémie aiguë lymphoblastique récidivante ou réfractaire (r/ r TOUT). L'étude BALLI-01 est actuellement ouverte au recrutement de patients au Memorial Sloan Kettering Cancer Center (New York, New York), au Children's Hospital of Philadelphia (Philadelphie, Pennsylvanie), l'Université de Chicago (Chicago, Illinois), l'Université du Texas, le MD Anderson Cancer Center (Houston, Texas), les régents de l'Université de Californie pour le compte de son campus de Los Angeles (Los Angeles, Californie), Dana Farber /Mass General Brigham Cancer Care, Inc. (Boston, Massachusetts), l'Hôpital Saint-Louis AP-HP (Paris, France), Hôpital Robert Debré AP-HP (Paris, France), CHU de Nantes – Hôtel Dieu (Nantes, France), CHU Rennes – Hôpital Pontchaillou (Rennes, France), Hospices Civils de Lyon (Lyon, France) et l'Université du Colorado (Aurora, Colorado). A la date de ce rapport intermédiaire, BALLI-01 recrute actuellement des patients avec un régime de pré-conditionnement FCA avec un produit candidat totalement produit en interne.
- L'étude NatHaLi-01 est un essai clinique multicentrique de phase 1/2a conçu pour évaluer l'innocuité, l'expansion, la persistance et les activités cliniques d'UCART20x22 chez des patients atteints de lymphome non hodgkinien à cellules B (LNH-B) récidivant ou réfractaire. L'étude NatHaLi-

01 est actuellement ouverte au recrutement de patients au Sarah Cannon Research Institute – South Austin Medical Center (Austin, Texas), au Dana-Farber/Mass General Brigham Cancer Care (Boston, Massachusetts), aux Hospices Civils de Lyon (Lyon, France), à la Clínica Universidad de Navarra (Pampelune, Espagne) et Rutgers, State University (Piscataway, New Jersey). A la date de ce rapport intermédiaire, NatHaLi-01 recrute des patients à la dose 1 (DL1) avec un régime de pré-conditionnement FCA avec un produit candidat totalement produit en interne.

- En plus, la société recrutait par le passé des patients dans l'étude MELANI-01. Celle-ci est un essai clinique multicentrique de phase 1 à une seule branche conçu pour évaluer l'innocuité, l'expansion, la persistance et les activités cliniques d'UCARTCS1 chez les patients atteints de myélomes multiples récidivants ou réfractaires. Afin d'accélérer le recrutement de patients dans l'étude MELANI-01, la société aurait dû investir des ressources importantes. Afin d'optimiser celles-ci, la société a décidé de concentrer ses efforts de développement sur les études BALLI-01, AMELI-01 et NATHALI-01 et donc d'arrêter le recrutement et le traitement des patients dans l'étude MELANI-01.

En plus de cela, nous évaluons trois nouveaux programmes précliniques UCART, comme suit :

- UCARTMESO, qui est un produit candidat allogénique à cellules CAR T pour la mésothéline qui exprime des cancers,
- UCARTMUC1, qui est un produit candidat allogénique à cellule CAR T contre la mucine 1 exprimée dans les cancers épithéliaux;
- UCARTFAP, qui est un produit candidat allogénique à cellule CAR T les fibroblastes associés à des cancers dans le micro-environnement des tumeurs.

Mise à jour concernant les essais cliniques de nos partenaires :

- Servier et Allogene : programmes anti-CD19

Allogene continue de recruter des patients dans le cadre du premier essai clinique de phase 2 de CAR T allogénique de l'industrie avec ALLO-501A. Allogene a annoncé que l'essai ALPHA2 à un seul bras recrutera environ 100 patients atteints de lymphome à grandes cellules B r/r (LBCL) qui ont reçu au moins deux lignes de traitement antérieures et qui n'ont pas reçu de traitement anti-CD19 antérieur. Allogene prévoit de terminer le recrutement au premier semestre 2024.

- Allogene : programmes anti-BCMA et anti-CD70

En avril 2023, Allogene a présenté les données intermédiaires de son étude de phase 1 TRAVERSE sur ALLO-316, son premier produit candidat de recherche pour les tumeurs solides, lors d'une présentation orale au congrès annuel de l'American Association for Cancer Research (AACR) en avril. L'étude d'escalade de dose en cours recrute des patients atteints d'un carcinome rénal avancé ou métastatique (RCC) qui ont progressé avec des traitements standards comprenant un inhibiteur de point de contrôle immunitaire et une thérapie ciblant le VEGF. Les données rapportées à ce jour proviennent principalement des cohortes DL1 et DL2. L'activité antitumorale a été principalement observée chez les patients dont les tumeurs exprimaient CD70 (N=10). Parmi les 18 patients évaluable pour l'efficacité, le taux de contrôle de la maladie (DCR) était de 89%. Chez les 10 patients dont les tumeurs exprimaient CD70, le taux de contrôle de la maladie était de 100 %, dont trois patients qui ont obtenu une rémission partielle (deux confirmés, un non confirmé). La réponse la plus longue a duré jusqu'au huitième mois. On a observé une tendance à un plus grand rétrécissement de la tumeur chez les patients présentant des niveaux plus élevés d'expression de

CD70. Chez les patients évaluable sur le plan de la sécurité (N=19), ALLO-316 a montré un profil d'effets indésirables généralement cohérent avec les thérapies CAR T autologues. L'escalade de dose dans l'essai TRAVERSE devrait s'achever en 2023.

Au cours du deuxième trimestre 2023, les données de l'étude de phase 1 UNIVERSAL avec ALLO-715 pour le traitement du myélome multiple r/r (MM) ont été publiées dans Nature Medicine. UNIVERSAL est le premier traitement CAR T anti-BCMA allogénique à démontrer la preuve de concept dans le MM avec des taux de réponse similaires à ceux d'une thérapie CAR T autologue approuvée. Allogene évalue les améliorations à apporter aux processus de fabrication de ses candidats BCMA afin d'obtenir des performances optimales.

Pour une analyse de nos besoins en fonds de roulement et de nos sources de financement, veuillez consulter la rubrique « Liquidité et ressources en capital » ci-dessous.

Faits marquants des six mois clos le 30 juin 2023 :

Depuis le début de l'année 2023, Collectis a réalisé les événements clés suivants :

- Le 4 janvier 2023, Collectis a lancé un programme At-The-Market (ATM) sur le Nasdaq. Collectis a déposé un supplément de prospectus auprès de la Securities and Exchange Commission ("SEC"), en vertu duquel elle peut offrir et vendre aux investisseurs éligibles un montant brut maximum de 60,0 millions de dollars d'American Depositary Shares ("ADS"), représentant chacun une action ordinaire de Collectis, d'une valeur nominale de 0,05 euro par action, de temps à autre, dans le cadre de ventes considérées comme une "offre sur le marché" conformément aux termes d'un contrat de vente avec Jefferies LLC ("Jefferies"), agissant en tant qu'agent de vente. Le calendrier des ventes dépendra d'un certain nombre de facteurs. Le programme "at-the-market" ("ATM") est actuellement prévu pour être effectif jusqu'à l'expiration de la déclaration d'enregistrement existante, c'est-à-dire le 6 juillet 2025, à moins qu'il ne soit résilié avant cette date conformément à l'accord de vente ou que le montant maximum du programme n'ait été atteint. Les ADS et les actions ordinaires sous-jacentes seront émises par le biais d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription des actionnaires en vertu des dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, telle que décidée par le conseil d'administration (le "Conseil") de Collectis le 15 décembre 2022 en vertu des 11ème et/ou 13ème résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte des actionnaires tenue le 28 juin 2022 (ou toute résolution de substitution, adoptée le cas échéant), dans la limite d'un nombre maximum de 13 645 293 actions ordinaires (soit le maximum autorisé par les actionnaires pour chacune de ces résolutions). En conséquence de l'Offre complémentaire et de l'émission d'obligations à la BEI pour la Tranche A, nous ne prévoyons pas d'émettre d'actions supplémentaires dans le cadre de l'ATM avant la prochaine assemblée générale des actionnaires 2023.
- Le 7 février 2023, Collectis a annoncé le lancement d'une Offre complémentaire de 22 millions de dollars de ses ADS. Jefferies LLC et Barclays Capital Inc. (les "Preneurs fermes") agissent en tant que co-chefs de file pour le placement global. Le prix a été fixé le 2 février 2023 à 2,50 \$ par ADS. Le 7 février 2023, Collectis a annoncé l'exercice par les banques garantes de leur option ("Option") pour l'achat de 1 107 800 actions ordinaires supplémentaires (les "Actions ordinaires supplémentaires") de la Société à livrer sous la forme d'un total de 1 107 800 ADS (les "ADS supplémentaires"). En conséquence, le nombre total d'actions ordinaires émises sous forme d'ADS s'élève à 9 907 800 pour le Placement Global et l'exercice de l'Option, portant le produit brut à 24,8 millions de dollars. Le produit net total pour la société, après déduction des

commissions de souscription et des frais de placement estimés, s'élève à environ 22,8 millions de dollars.

- Le 4 avril 2023, Collectis a annoncé le versement de la première tranche de 20 millions d'euros dans le cadre de l'Accord de Crédit conclu avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Le décaissement de la tranche A était soumis, entre autres conditions, à (i) l'émission d'un nombre déterminé de bons de souscription au profit de la BEI (les " Bons de souscription de la tranche A ") et (ii) la réalisation de certaines étapes de développement clinique par un licencié de Collectis, et, au 4 avril 2023, chacune des conditions (i) et (ii) a été satisfaite. En particulier, le 28 mars 2023, la Société a émis 2 779 188 BSA de tranche A au profit d'EIB, conformément aux termes de la 11e résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2022 et aux articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, représentant 5,0 % du capital social en circulation de la Société à leur date d'émission. Le prix d'exercice par action des BSA de la Tranche A est égal à 1,92 €, correspondant à 99 % du cours moyen de l'action pondéré par les volumes échangés des actions ordinaires de la Société sur les 3 derniers jours de bourse précédant leur émission. La Tranche A arrivera à échéance six ans après sa date de décaissement. Les intérêts sur la tranche A seront payés en nature, capitalisés annuellement en augmentant le montant principal de la tranche A, et courront à un taux égal à 8 % par an. La BEI a procédé au paiement des 20 millions d'euros le 17 avril 2023.
- Le 4 mai 2023, Collectis a décidé d'arrêter le recrutement et le traitement des patients dans l'essai clinique MELANI-01 évaluant le produit candidat UCARTCS1.
- Le 27 juin 2023, au cours de son assemblée générale, Collectis a nommé la Dr Cécile Chartier à son conseil d'administration. Cécile Chartier est actuellement directrice scientifique de NextVivo, Inc. Avant de rejoindre NextVivo, le docteur Chartier occupait le poste de vice-présidente de la recherche chez Iovance Biotherapeutics, Inc., où elle a dirigé le développement de thérapies de lymphocytes d'infiltration tumorale (TIL) de nouvelle génération, de la recherche aux début des essais cliniques. Auparavant, Cécile Chartier a travaillé 12 ans chez OncoMed Pharmaceuticals, où elle a occupé le poste de Senior Director of Target Validation et a dirigé plusieurs équipes de projets thérapeutiques sur les anticorps, de la recherche au développement jusqu'au dépôt d'une demande d'autorisation d'essai clinique aux États-Unis (IND). Elle a également travaillé au sein de Shering (US Berlex) et Transgene (France), où elle s'est concentrée sur la thérapie génique. Le docteur Chartier a obtenu son doctorat en biologie moléculaire à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg et a suivi une formation postdoctorale à la Harvard Medical School.
- A la fin de l'assemblée générale du 27 juin 2023, les mandats des administrateurs Mme Annick Schwebig et M. Hervé Hoppenot ont pris fin. Mme Annick Schwebig et M. Hervé Hoppenot ont donc quitté le Conseil d'Administration.

Depuis le début de l'année 2023 et jusqu'à sa déconsolidation, Calyxt a réalisé les événements clés suivants :

- Le 13 janvier 2023, Calyxt, Inc, et Cibus ont annoncé que les deux sociétés avaient conclu un accord de fusion définitif selon lequel Calyxt et Cibus fusionneront dans le cadre d'une transaction entièrement en actions. La fusion donnera naissance à une nouvelle société de premier plan qui associera les deux pionniers de l'édition de gènes en agriculture et créera l'une des installations les plus sophistiquées au monde pour le développement de caractères et la sélection végétale de nouvelle génération. Selon les termes de l'accord de fusion, Calyxt émettra des actions ordinaires aux actionnaires de Cibus dans un rapport d'échange tel qu'à l'issue de la fusion, les actionnaires de Calyxt détiendront environ 5% de la société combinée, sous réserve des ajustements autorisés par l'accord de fusion. Les conseils d'administration des deux sociétés ont approuvé la transaction à l'unanimité. Parallèlement à la signature du contrat de fusion, certains dirigeants de Calyxt, tous les administrateurs de Calyxt et Collectis, S.A., le principal actionnaire de Calyxt, ont signé des accords de soutien en faveur de la fusion. À la clôture de l'opération, la société combinée, rebaptisée Cibus Inc, sera cotée sur le Nasdaq Capital Market.

Aperçu des opérations financières :

Nous avons subi des pertes nettes presque chaque année depuis notre création. La quasi-totalité de nos pertes nettes découle des coûts engagés dans le cadre de nos programmes de développement et des frais de vente, généraux et administratifs associés à nos activités. Alors que nous poursuivons nos programmes intensifs de recherche et de développement, nous prévoyons de continuer à engager des dépenses importantes et de subir à nouveau des pertes d'exploitation au cours de périodes futures. Nous prévoyons que ces dépenses augmenteront considérablement si et à mesure que nous :

- Faisons progresser nos essais cliniques sponsorisés AMELI-01, BALLI-01 et NatHaLi-01
- Continuons de faire progresser la recherche et le développement de nos produits candidats actuels et futurs en immuno-oncologie ; de faire progresser la recherche et le développement dans les produits candidats HSC ;
- Poursuivons le développement et affinons le processus de fabrication de nos produits candidats en immuno-oncologie ;
- Maintenons nos installations de fabrication à Paris (France) et à Raleigh (Caroline du Nord, États-Unis), poursuivons la production dans nos installations de fabrication internes et changeons ou ajoutons d'autres fabricants ou fournisseurs de matériaux biologiques pour soutenir nos capacités de fabrication internes ;
- Recherchons les approbations réglementaires et de commercialisation pour nos produits candidats, le cas échéant, dont le développement est terminé avec succès ;
- Établissons une infrastructure de vente, de marketing et de distribution pour commercialiser tout produit pour lequel nous pourrions obtenir une autorisation de commercialisation ;
- Cherchons à identifier et valider des produits candidats supplémentaires ;
- Acquérons ou concédons sous licence d'autres produits candidats, technologies ou matériel biologique ;
- Effectuons des paiements d'étape ou autres dans le cadre de tout accord de licence ;
- Maintenons, protégeons et développons notre portefeuille de propriété intellectuelle ;
- Cherchons à attirer et retenir du personnel qualifié nouveau et existant ;
- Créons une infrastructure supplémentaire pour soutenir nos activités en tant que société ouverte ;
- Subissons des retards ou rencontrons des problèmes avec l'un des éléments ci-dessus.

Nous ne nous attendons pas à générer des revenus importants des ventes de nos candidats médicaments tant que nous n'avons pas réussi le développement d'un ou de plusieurs de nos candidats médicaments, ou obtenu une autorisation de commercialisation pour ceux-ci, ce qui va nécessiter plusieurs années, selon nos estimations, et fait l'objet d'une incertitude élevée. Par conséquent, nous prévoyons qu'il nous faudra lever des capitaux supplémentaires avant de réaliser le développement clinique de nos candidats médicaments. En attendant de générer des revenus substantiels des ventes de nos candidats médicaments, le cas échéant, nous entendons financer nos activités d'exploitation grâce à une combinaison de paiements d'étape reçus dans le cadre de nos alliances stratégiques, d'apports en capitaux propres, de financements de la dette, d'aides ou de collaborations gouvernementales ou d'autres tiers, ainsi que d'accords de licence. Cependant, nous pourrions ne pas être en mesure de lever des fonds supplémentaires ou de conclure ces types d'accords en cas de besoin, même à des conditions favorables, ce qui aurait un impact négatif sur notre situation financière et pourrait nous obliger à retarder, limiter, réduire ou mettre fin à nos programmes de développement ou efforts de commercialisation, ou accorderait à d'autres les droits de développer ou de commercialiser des candidats médicaments que nous préférerions sinon développer et commercialiser nous-mêmes. L'incapacité à obtenir un financement supplémentaire pourrait nous amener à cesser les opérations, en totalité ou en partie.

Nos états financiers intermédiaires clos au 30 juin 2023 ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière, ou IFRS, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board, ou IASB.

Résultats des opérations

Comparaison entre les six premiers mois clos les 30 juin 2022 et 2023

Chiffre d'affaires :

	Pour les six mois clos le 30 juin,		% de variation
	2022 *	2023	2023 vs 2022
Accords de collaboration	2 530	-	-100,0%
Autres revenus	442	317	-28,3%
Chiffre d'affaires	2 972	317	-89,3%

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées.

La baisse du chiffre d'affaires de 2,7 millions de dollars entre les six mois clos le 30 juin 2022 et 2023 reflète principalement la reconnaissance de deux paiements d'étape de 1,5 million de dollars de Cytovia et la reconnaissance de 1,0 million de dollars lié au changement de contrôle d'un licencié conformément aux termes de son contrat de licence avec Collectis et de l'amendement à ce contrat de licence (extension de la durée de son option), en 2022 tandis que le revenu en 2023 est immatériel.

Autres produits :

	Pour les six mois clos le 30 juin,		% de variation
	2022 *	2023	2023 vs 2022
Crédit impôt recherche	3 544	4 391	23,9%
Autres produits	7	851	12616,2%
Autres produits d'exploitation	3 551	5 242	47,6%

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées.

L'augmentation des autres produits d'exploitation de 1,7 million de dollars entre les six mois clos le 30 juin 2022 et 2023 reflète une augmentation de 0,9 million de dollars du crédit d'impôt recherche à la suite d'une hausse des dépenses éligibles, ainsi que la reconnaissance de 0,8 million de dollars de revenu lié au contrat de subvention et avance remboursable auprès de Bpifrance (« BPI ») pour financer partiellement un programme de recherche lié au produit Collectis UCART 20x22.

Nous avons reçu le 19 juin 2023 un paiement de 0,9 million de dollars de BPI concernant l'avance remboursable. Celle-ci peut être définie comme un prêt public d'après IAS20. Ce prêt portant un taux d'intérêt inférieur au taux de marché, nous constatons l'écart entre la trésorerie effectivement reçue et le montant que nous aurions reçu avec un taux de marché en subvention. La juste valeur de cette avance a été déterminée à 0,4 million de dollars, résultant en une subvention de 0,5 million. Ce montant a été reconnu au compte de résultat de la période close le 30 juin 2023, en plus des 0,3 million de dollars de subvention contractuelle reconnus au 31 mars 2023 car les conditions de versement de celle-ci étaient remplies.

Coût des revenus :

	Pour les six mois clos le 30 juin,		% de variation
	2022 *	2023	2023 vs 2022
Coût des biens vendus	-	-	
Coût des redevances	(714)	(389)	-45,5%
Coût des revenus	(714)	(389)	-45,5%

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées.

Le coût des revenus a baissé de 0,3 million de dollars entre les six mois clos le 30 juin 2022 et 2023 en raison de la baisse du revenu lié à des contrats de collaboration.

Frais de recherche et de développement :

	Pour les six mois clos le 30 juin,		% de variation
	2022 *	2023	2023 vs 2022
Charges de personnel	(24 263)	(19 990)	-17,6%
Achats et charges externes et autres	(27 968)	(23 236)	-16,9%
Frais de recherche et développement	(52 231)	(43 225)	-17,2%

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées.

Au cours des six mois clos le 30 juin 2022 et 2023, les dépenses de recherche et développement ont diminué de 9,0 millions de dollars. Cette diminution est principalement attribuable à (i) la baisse des charges de personnel de 4,3 millions de dollars (de 24,3 millions de dollars en 2022 à 20,0 millions de dollars en 2023) essentiellement due à des départs de salariés et (ii) la baisse de 4,7 millions de dollars de nos achats, charges externes et autres (de 28,0 millions de dollars en 2022 à 23,2 millions de dollars en 2023) suite à la baisse des achats de consommables et charges de sous-traitance et notre continuation d'internalisation des activités de production et de qualité afin de supporter nos activités R&D.

Frais administratifs et commerciaux :

	Pour les six mois clos le 30 juin,		% de variation
	2022 *	2023	2023 vs 2022
Charges de personnel	(4 458)	(4 041)	-9,4%
Achats et charges externes et autres	(6 435)	(4 873)	-24,3%
Frais administratifs et commerciaux	(10 893)	(8 914)	-18,2%

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées.

Au cours des six mois clos le 30 juin 2022 et 2023, la baisse des frais administratifs et commerciaux de 2,0 millions de dollars est attribuable (i) à la baisse de 0,4 million de dollars des charges de personnel

(de 4,5 millions de dollars en 2022 à 4,0 millions de dollars en 2023) due à des départs de salariés non remplacés et (ii) à la baisse de 1,6 million de dollars des achats, charges externes et autres charges (passant de 6,4 millions de dollars en 2022 à 4,9 millions de dollars en 2023) due aux frais d'implémentation en 2022 de notre nouveau système de gestion financière (ERP).

Autres produits et charges opérationnels :

	Pour les six mois clos le 30 juin,		% de variation
	2022 *	2023	2023 vs 2022
Autres produits et charges opérationnels	774	(83)	-110,8%

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées.

Les autres charges opérationnelles entre les six mois clos le 30 juin 2022 et 2023 ont diminué de 0,9 million de dollars principalement en raison de la reconnaissance d'un litige commercial de 0,5 million de dollars en 2023 et un produit de 0,5 million de dollars de cession droits d'utilisation relatifs à la portion louée de nos bureaux à New York, reconnue sur la période de six mois close le 30 juin 2022.

Résultat financier :

	Pour les six mois clos le 30 juin,		% de variation
	2022 *	2023	2023 vs 2022
Produit financiers	12 263	33 041	169,4%
Charges financières	(3 050)	(21 461)	603,6%
Résultat financier	9 213	11 580	25,7%

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

L'augmentation des produits financiers de 20,8 millions de dollars, entre les six mois clos le 30 juin 2022 et 2023, est principalement due au profit lié à la déconsolidation de Calyxt de 21,8 millions de dollars, à l'augmentation des intérêts reçus sur nos investissements financiers de 1,1 million de dollars, au gain de change de 0,9 million de dollars (8,3 millions de dollars en 2022 contre 9,2 millions de dollars en 2023, dont 8,0 millions de dollars reclassés depuis les gains et pertes enregistrés en capitaux propres), et le changement de 0,4 million de dollars de la juste valeur des options attribuées à la BEI depuis la reconnaissance initiale, partiellement compensée par la baisse de la juste valeur de la créance relative à la note Cytovia de 3,6 millions de dollars (additionnellement à la perte de 6,8 millions de dollars reconnue en charges financières).

La hausse des charges financières de 18,4 millions de dollars, entre les six mois clos le 30 juin 2022 et 2023, est principalement attribuable à la perte de juste valeur de 10,2 millions de dollars de l'investissement Calyxt depuis la déconsolidation, la perte de la juste valeur de 6,8 millions de la créance Cytovia, la hausse de 1,4 million de dollars des pertes de change (0,9 million de dollars en 2022 contre 2,3 millions de dollars en 2023) et l'augmentation des intérêts d'emprunt BEI de 0,4 million de dollars.

Résultat net des activités abandonnées

	Pour les six mois clos le 30 juin,		% de variation
	2022	2022	2023 vs 2022
Résultats des activités destinées à être cédées	(6 883)	(10 377)	50,8%

Les résultats des activités destinées à être cédées constituent la perte de Calyxt jusqu'à déconsolidation. Les tableaux référents à la période de six mois close le 30 juin 2023 présentent les résultats de Calyxt sur une période de cinq mois du 1^{er} janvier au 31 mai 2023.

L'augmentation de 3,5 millions de dollars de la perte nette entre les six mois clos le 30 juin 2022 et 2023, est principalement due à (i) l'augmentation de la perte financière de 9,2 millions de dollars et (ii) l'augmentation de 1,5 million de dollars des autres charges opérationnelles partiellement compensées par (i) la baisse de 2,8 millions de dollars des dépenses de R&D (de 6,3 millions de dollars en 2022 à 3,5 millions de dollars en 2023) et (ii) la baisse de 4,5 millions de dollars de frais administratifs et commerciaux (de 6,8 millions de dollars en 2022 à 2,3 millions de dollars en 2023).

Résultat net :

	Pour les six mois clos le 30 juin,		% de variation
	2022	2023	2023 vs 2022
Résultat net de la période	(54 211)	(46 108)	-14,9%

Le résultat net inclut le résultat des activités abandonnées.

La diminution de 8,1 millions de dollars de la perte nette entre les six mois clos le 30 juin 2022 et 2023, est principalement due à (i) la baisse de 6,3 millions de dollars des achats et charges externes, (ii) la baisse de 3,9 millions de dollars des dépenses de personnel, (iii) la baisse de 1,1 million de dollars des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie, (iv) une augmentation du gain financier de 2,4 millions de dollars, et (v) une diminution de 0,3 million de dollars des coûts des revenus, partiellement compensées par (i) une augmentation des autres charges de 0,9 million de dollars (ii) une diminution des revenus et autres revenus de 1,0 million de dollars, (iii) une augmentation de 0,3 million de dollars de charges sociales liées à l'attribution d'options de souscription d'actions et (iv) une augmentation de 0,3 million de dollars des taxes sur le résultat. (v) une augmentation de la perte nette de 3,5 millions de dollars des activités abandonnées.

Résultat net, part des minoritaires

	Pour les six mois clos le 30 juin,		% de variation
	2022	2023	2023 vs 2022
Résultat net, part des minoritaires	(3 352)	(5 393)	60,9%

Au cours des six mois clos le 30 juin 2023, nous avons comptabilisé une perte de 5,4 millions de dollars attribuable aux intérêts minoritaires. Cette augmentation de 2,0 millions de dollars entre les périodes de six mois clos le 30 juin 2022 et 2023 est une conséquence de l'augmentation de la perte nette de Calyxt partiellement compensée par la baisse de pourcentage de détention par Collectis de Calyxt et sa déconsolidation le 1^{er} juin 2023.

Résultats sectoriels

Les informations financières relatives à chaque secteur opérationnel figurent ci-après. Les données du compte de résultat telles que le chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation, les dépenses de recherche et développement, les frais administratifs et commerciaux, les coûts de redevance et autres produits et charges opérationnels et le résultat opérationnel sans l'impact des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie sont utilisés par le CMDO pour appuyer dans les prises de décisions relatives à l'allocation des ressources aux différents segments et à l'évaluation de leur performance. Le CMDO n'a pas à sa disposition d'éléments permettant d'analyser le bilan par secteur ou par région.

Compte tenu de la fusion envisagée par l'accord entre Calyxt, Cibus et d'autres parties, Calyxt répond aux critères de "détention en vue de la vente" spécifiés dans la norme IFRS 5 et se qualifie en tant qu'activité abandonnée conformément à la norme IFRS 5 jusqu'à ce que le groupe perde le contrôle.

Le résultat ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis S.A. n'est pas un agrégat calculé en accord avec le référentiel IFRS. Parce qu'il exclut les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie, notre direction considère que cet agrégat financier, quand il est comparé avec les états financiers IFRS, peut améliorer la compréhension globale de la performance financière de Collectis. De plus, notre direction suit les opérations de la société, et organise ses activités basées en partie sur cet agrégat financier.

Les revenus inter-secteurs incluent les transactions entre segments. Les transactions intra-segment sont éliminées au sein des résultats du segment et les transactions inter-segment sont éliminées dans la consolidation ainsi que dans les indicateurs clés de performance par segment.

Le tableau suivant synthétise les revenus des secteurs et le bénéfice (perte) d'exploitation sectoriel pour les six mois clos les 30 juin 2022 et 2023 :

en milliers de dollars	Pour les 6 mois clos le 30 juin 2022 *			Pour les 6 mois clos le 30 juin 2023		
	Plantes (activités non poursuivies)	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels	Plantes (activités non poursuivies)	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels
Chiffre d'affaires externe	73	2.972	3.045	43	317	360
Autres produits	-	3.551	3.551	-	5.242	5.242
Chiffre d'affaires externe et autres produits	73	6.523	6.596	43	5.560	5.602
Coût des revenus	(0)	(714)	(714)	(63)	(389)	(451)
Frais de recherche et développement	(6.297)	(52.231)	(58.527)	(3.487)	(43.225)	(46.712)
Frais administratifs et commerciaux	(6.801)	(10.893)	(17.695)	(2.313)	(8.914)	(11.227)
Autres produits et charges d'exploitation	242	774	1.016	(1.251)	(83)	(1.334)
Total charges d'exploitation	(12.856)	(63.064)	(75.920)	(7.113)	(52.612)	(59.725)
Résultat opérationnel	(12.783)	(56.541)	(69.324)	(7.070)	(47.053)	(54.123)
Résultat financier	5.900	9.213	15.113	(3.307)	11.580	8.273
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	(258)	(258)

Résultats des activités destinées à être cédées	(6.883)	-	(6.883)	(10.377)	-	(10.377)
Résultat net	(6.883)	(47.328)	(54.211)	(10.377)	(35.731)	(46.108)
Intérêts minoritaires	3.352	-	3.352	5.393	-	5.393
Résultat net, part du Groupe	(3.531)	(47.328)	(50.858)	(4.984)	(35.731)	(40.715)
Charges de recherche et développement liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	216	3.134	3.349	188	1.900	2.088
Charges administratives et commerciales liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	789	1.193	1.982	599	1.366	1.965
Ajustement liée aux attributions d'actions, part du Groupe	1.005	4.327	5.331	788	3.265	4.053
Résultat net ajusté, part du Groupe	(2.526)	(43.001)	(45.527)	(4.196)	(32.465)	(36.662)
Amortissements et dépréciations	(1.316)	(9.434)	(10.749)	(7)	(8.875)	(8.882)
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	671	1.452	2.123	21	536	556

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

Nous allouons la charge liée aux rémunérations fondées sur des actions en fonction de la société dont le capital est concerné par ces attributions (plutôt qu'en fonction de la société liée à l'employé concerné par ces attributions), car nous considérons que ces instruments sont une compensation pour l'implication dans la performance de la société. En pratique, toute la charge liée aux rémunérations fondées sur des actions Collectis S.A. est maintenant enregistrée dans le secteur opérationnel Thérapeutique, même si des employés Calyxt, Inc. sont concernés par un plan d'attributions d'options de souscription d'actions.

Segment Thérapeutique

Le chiffre d'affaires externe et autres produits de notre segment Thérapeutique a diminué de 1,0 million de dollars, passant de 6,5 millions de dollars pour les six mois clos le 30 juin 2022 à 5,6 millions de dollars pour les six mois clos le 30 juin 2023. Cette diminution est principalement due à la reconnaissance de deux paiements d'étape de Cytovia en 2022 et le changement de contrôle d'un licencié alors qu'aucun paiement d'étape n'a été reconnu en 2023, partiellement compensée par l'augmentation du Crédit impôt recherche en 2023 et la reconnaissance de la subvention liée au contrat de subvention et d'avance remboursable avec la « BPI ».

La baisse des charges d'exploitation de 10,5 millions de dollars, entre les six mois clos le 30 juin 2022 et 2023, s'explique principalement par (i) la baisse des achats, charges externes et autres de 6,3 millions de dollars, (ii) la baisse de 3,9 millions de dollars des dépenses de personnel, (iii) la baisse de 1,1 million de dollars des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie, partiellement compensées par (i) la hausse des autres charges opérationnelles de 0,9 million de dollars et (ii) la hausse de 0,3 million de dollars des charges sociales liées à l'attribution de droits de souscription d'actions.

La perte opérationnelle avant impôt de ce secteur a diminué de 9,5 millions de dollars entre les six mois clos le 30 juin 2022 et 2023.

L'augmentation de 2,4 millions de dollars du gain financier entre les six mois clos le 30 juin 2022 et 2023 résulte principalement du produit de la déconsolidation de Calyxt et des produits financiers provenant des placements financiers partiellement compensés par la juste valeur de notre participation de Calyxt et la baisse de juste valeur de la créance Cytovia.

La perte nette ajustée attribuable aux actionnaires de Collectis pour le segment Thérapeutique a diminué de 10,5 millions de dollars entre les six mois clos le 30 juin 2022 et 2023.

Segment Plantes

Le résultat net des activités abandonnées contient la perte de Calyxt jusqu'à la déconsolidation le 31 mai 2023. Les périodes référents aux six mois clos le 30 juin 2023 ne comprennent effectivement que cinq mois.

La baisse de 5,7 millions de dollars des charges opérationnelles entre les six mois clos le 30 juin 2022 et 2023 résulte principalement d'une baisse des activités de Calyxt, qui a contribué à (i) une baisse de 2,9 millions de dollars des salaires et traitements du personnel et (ii) une baisse de 4,1 millions de dollars des achats, charges externes et autres, (iii) une augmentation de 0,3 million de dollars des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie, partiellement compensées par l'augmentation de 1,5 million de dollars des autres charges opérationnelles principalement liées aux coûts de la fusion.

La perte opérationnelle avant impôt de ce secteur a diminué de 5,7 millions de dollars entre les six mois clos le 30 juin 2022 et 2023.

L'augmentation de la perte financière de 9,2 millions de dollars entre les six mois clos le 30 juin 2022 et 2023 résulte principalement de la baisse de la juste valeur des bons de souscriptions d'actions due à l'augmentation du prix de l'action Calyxt.

La perte nette ajustée attribuable aux actionnaires de Collectis pour le segment Plantes a augmenté de 1,7 million de dollars entre les six mois clos le 30 juin 2022 et les six mois clos le 30 juin 2023.

Liquidités et ressources en capital

Introduction

Depuis la création de la Société en 2000, nous avons subi des pertes et des déficits cumulés des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, et nous prévoyons que nous continuerons à subir des pertes au minimum durant les quelques années à venir. Nous prévoyons la poursuite de la hausse de

nos charges de recherche et de développement et de nos frais administratifs et commerciaux ; en conséquence, nous aurons besoin pour financer nos activités de fonds supplémentaires que nous pourrions lever grâce à une combinaison d'émissions d'actions, de financements par endettement, de refinancement par d'autres tierces parties, d'accords de commercialisation et de distribution et autres collaborations, alliances stratégiques et accords de licence.

Depuis la création de la Société, nous avons financé nos activités essentiellement au travers de placements privés et publics de nos titres de participation, des revenus de subvention, des paiements reçus au titre des licences de propriété intellectuelle, des remboursements des créances de crédit d'impôt recherche et des paiements issus de nos contrats de licence avec Allogene et Servier.

Nos actions ordinaires sont négociées sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris depuis le 7 février 2007 et nos ADS sont négociées sur le Nasdaq Global Market à New York depuis le 30 mars 2015.

Gestion des liquidités

Au 30 juin 2023, nos actifs financiers courants ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 85,5 millions de dollars, soit 84,4 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie et la note convertible Cytovia estimée à sa juste valeur à 1,1 million de dollars. La trésorerie bloquée à long terme s'élève à 4,7 millions de dollars et est comptabilisée en autres actifs financiers non-courants.

Le surplus de trésorerie immédiatement disponible est investi conformément à notre politique d'investissement, principalement dans une perspective de préservation des liquidités et du capital. Actuellement, nos trésorerie et équivalents de trésorerie sont détenus dans des comptes bancaires, des SICAV monétaires et des dépôts bancaires à terme, principalement en France. Au 30 juin 2023, 40,7 millions de dollars de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie sont libellés en dollars américains ainsi que 1,1 million de dollars de nos actifs financiers courants.

Historique des variations des flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous synthétise les sources et les utilisations de notre trésorerie pour les six mois clos les 30 juin 2022 et 2023 :

	Pour les six mois clos le 30 juin,	
	2022	2023
	en milliers de dollars	
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	(60 181)	(47 369)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(2 537)	(1 558)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	10 307	39 597
Total	(52 411)	(9 329)
Ecart de change sur trésorerie en devises	(3 785)	499

Pour les six mois clos le 30 juin 2023, nos flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation de 47,4 millions de dollars sont principalement attribuables aux paiements fournisseurs pour 22,2 millions de dollars, aux salaires et aux charges sociales pour 23,3 millions de dollars, pour 2,0 millions de dollars de taxes et 3,6 millions de dollars d'autres paiements d'exploitation Calyxt, partiellement compensés par 1,3 million de dollars de revenus de licences de Collectis, 1,0 million de dollars remboursé de contributions patronales sur options de souscriptions et la réception de 1,8 million de dollars de produits issus de nos investissements financiers.

Pour les six mois clos le 30 juin 2022, nos flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation sont principalement attribuables aux paiements fournisseurs pour 24,7 millions de dollars, aux salaires et

aux charges sociales pour 27,4 millions de dollars, pour 13 millions de dollars à d'autres paiements d'exploitation de Calyxt, partiellement compensés par 0,8 million de dollars de paiement de crédit d'impôt recherche, 1,3 million de dollars de revenus de licences de Collectis et 1,1 million de dollars de taxes et autres honoraires.

Pour les six mois clos le 30 juin 2023, nos flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement de 1,6 million de dollars reflètent la déconsolidation de trésorerie de Calyxt pour 1,6 million de dollars, nos investissements dans l'équipement R&D et les agencements de bâtiment en France pour 0,5 million de dollars, partiellement compensés par le remboursement d'un dépôt de garantie d'un fournisseur aux Etats Unis pour 0,5 million de dollars et la baisse de la trésorerie bloquée de Calyxt de 0,1 million de dollars.

Pour les six mois clos le 30 juin 2022, nos flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement reflètent nos investissements dans l'équipement R&D et les agencements de bâtiment à la fois aux Etats-Unis et en France pour 1,8 million de dollars, le reste étant lié à l'activité du Segment Plantes pour 0,7 million de dollars.

Pour les six mois clos le 30 juin 2023, nos flux de trésorerie nets liés aux activités de financement de 39,6 millions de dollars reflètent principalement l'encaissement par Collectis de 25,0 millions de dollars de produits de l'Offre complémentaire, de l'encaissement de 21,6 millions de dollars relatif à l'emprunt contracté auprès de la BEI, l'avance remboursable de 0,8 million de dollars reçue de BPI et 2,5 millions de dollars de financement provisoire reçu par Calyxt de la part de Cibus, partiellement compensé par les coûts de transaction de l'augmentation de capital pour 1,5 million de dollars, le paiement sur les dettes locatives pour 6,3 millions de dollars et le remboursement d'emprunt PGE pour 2,5 millions de dollars.

Pour les six mois clos le 30 juin 2022, nos flux de trésorerie nets liés aux activités de financement reflètent principalement les levées d'options d'achat d'actions et de levée de fond de Calyxt au cours de la période pour un montant net de 10,0 millions d'euros (dont frais de transaction pour 0,9 million de dollars), et le paiement de 6,0 millions de dollars de préfinancement de crédit d'impôt recherche 2021, partiellement compensé par le paiement par le paiement sur les dettes locatives pour 5,9 millions de dollars avec notre propriétaire à New York ainsi que 0,2 million de dollars d'intérêts payés sur le prêt « PGE ».

Besoins en capital d'exploitation.

Notre consommation de trésorerie est entraînée par nos activités opérationnelles internes, ainsi que nos activités externalisées, y compris les dépenses des activités précliniques et les activités de fabrication et de transfert de technologie payables à nos fournisseurs CMO (« Contract Manufacturing Organization »), les coûts et les dépenses associées à nos essais cliniques, incluant les paiements aux centres de recherche clinique, les sociétés de recherche contractuelles CRO (« Contract Research Organization ») impliqués dans les essais cliniques et les tiers fournissant les services logistiques et de tests, ainsi que les coûts et dépenses liées aux constructions et à la mise en services de nos sites de fabrication internes. De plus, nous engageons des paiements annuels significatifs et des frais de redevances liés à nos accords de licence avec différentes parties, notamment l'Institut Pasteur (expiré en 2020), Life Technologies et l'Université du Minnesota. De par notre statut de société anonyme aux États-Unis, nous prévoyons également des charges substantielles, notamment les honoraires d'audit et juridiques, ainsi que les frais de conseil en matière de réglementation et de fiscalité afin de rester en conformité avec la réglementation de la bourse américaine et de la SEC.

À ce jour, nous n'avons pas généré de revenus provenant de la vente de produits thérapeutiques. En plus de notre trésorerie générée par les opérations (y compris les paiements au titre de nos accords de

collaboration), nous avons financé nos opérations principalement par le biais d'offres publiques et privées de nos titres de participation, des revenus de subventions, des paiements reçus en vertu de licences de propriété intellectuelle et des remboursements de crédits d'impôt recherche.

Nous ne savons pas quand, ni même si, nous allons générer des recettes provenant des ventes de produits thérapeutiques. Nous ne pensons pas générer des revenus importants provenant de la vente de produits sauf si, et jusqu'à ce que, nous obtenions l'homologation et commercialisons l'un de nos candidats médicaments actuels ou futurs.

Nous sommes soumis à tous les risques inhérents au développement de nouveaux produits de thérapie génique, et nous pouvons rencontrer des dépenses imprévues, des difficultés, des complications, des retards et d'autres facteurs inconnus qui peuvent nuire à nos activités.

Nous prévoyons que nous aurons besoin de financements supplémentaires dans le cadre de la poursuite de nos activités, y compris pour poursuivre le développement de nos produits candidats existants et pour poursuivre d'autres activités de développement liées à d'autres produits candidats.

Au 30 juin 2023, Collectis, disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 84,4 millions de dollars. Sur la base du plan d'exploitation actuel et des projections financières, nous pensons que notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie sont suffisants pour continuer à fonctionner pendant au moins douze mois après la publication des états financiers consolidés. De plus, avec les actifs financiers courants, les flux de trésorerie provenant des opérations et le financement gouvernemental des programmes de recherche, et notre emprunt à venir de 15,0 millions d'euros dans le cadre de la tranche B du contrat de financement de 40,0 millions d'euros (le " Contrat de financement ") que nous avons conclu avec la Banque européenne d'investissement, ou BEI, le 28 décembre 2022, seront suffisants pour financer les opérations Thérapeutiques de Collectis jusqu'au troisième trimestre de l'année 2024.

Notre évaluation de la période pendant laquelle nos ressources financières seront suffisantes pour soutenir nos opérations est une déclaration prospective et implique des risques et des incertitudes, et les résultats réels pourraient varier en raison d'un certain nombre de facteurs. Cette estimation prend en compte les paiements effectués par nos partenaires stratégiques de licence et en particulier certaines étapes liées à l'avancement des programmes CD19 et anti-BCMA d'Allogene. Nous avons basé cette estimation sur des hypothèses qui peuvent s'avérer fausses, et nous pourrions utiliser nos ressources en capital disponibles plus tôt que nous ne le prévoyons actuellement. Nos besoins de financement futurs, à court et à long terme, dépendront de nombreux facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- le lancement, la progression, le calendrier, les coûts et les résultats des études précliniques et cliniques pour nos candidats médicaments ;
- la capacité de produire nos produits en France et aux Etats-Unis ;
- le résultat, le calendrier et le coût des homologations par les instances américaines et non américaines de régulation, en prévoyant l'éventualité qu'elles nous imposent d'entreprendre des études complémentaires ;
- la capacité de nos candidats médicaments à progresser avec succès au cours du processus de développement clinique ;
- les coûts engagés pour déposer, poursuivre, défendre et faire valoir des revendications de brevets et autres droits de la propriété intellectuelle ;
- notre besoin d'étendre nos activités de recherche et de développement ;
- notre besoin et notre capacité à embaucher plus de personnel ;
- notre besoin de mettre en place de nouvelles infrastructures et de nouveaux systèmes internes, y compris des procédés de fabrication de nos candidats médicaments ;
- les répercussions des évolutions technologiques et commerciales concurrentes ;
- le coût d'établissement des capacités de promotion, de commercialisation et de distribution de tous les produits susceptibles d'être homologués ; et

Si nous ne pouvons pas développer nos activités, ou à défaut saisir des opportunités d'affaires, parce que nous manquons de capitaux suffisants, notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient en être affectés négativement.

Engagements hors bilan

Au 30 juin 2023, nous n'avons pas d'engagement hors-bilan tels que définis par la SEC.

Article 3. Informations quantitatives et qualitatives relatives aux risques de marché

Pour des informations quantitatives et qualitatives sur les risques de marché qui nous affectent, voir « Informations quantitatives et qualitatives sur les risques de marché » à la rubrique 11 de la partie I du rapport annuel. Il n'y a eu aucun changement important dans les informations qui auraient été fournies dans le cadre de l'élément 3 depuis la fin de l'année précédente jusqu'au 30 juin 2023.

Article 4 : Contrôles et procédures

Nous devons maintenir un contrôle interne efficace lié à l'émission de nos rapports financiers afin de publier avec précision et rapidité nos résultats d'exploitation et notre situation financière. De plus, en tant qu'entreprise cotée aux Etats Unis, la loi Sarbanes-Oxley de 2002, ou appelée la loi Sarbanes-Oxley, exige, entre autres, que nous évaluons l'efficacité de nos contrôles et procédures de divulgations d'information financière et l'efficacité de notre contrôle interne lié à l'émission de rapports financiers à la fin de chaque exercice fiscal. Nous avons publié le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, conformément à l'article 404 de la Loi Sarbanes- Oxley, au 31 décembre 2022 dans le 20F enregistré aux Etats-Unis.

Il n'y a eu aucun changement dans le contrôle interne de l'information financière de la société au cours des trois mois clos le 30 juin 2023 qui ait eu une incidence importante ou qui soit raisonnablement susceptible d'affecter sensiblement le contrôle interne de l'information financière de la société.

Autres informations

Procédures judiciaires

Nous pouvons être impliqués dans diverses réclamations et poursuites relatives à nos activités. Nous ne sommes pas actuellement partie dans des procédures judiciaires qui, selon la direction du groupe, peuvent avoir un impact matériel négatif sur nos activités. Indépendamment du résultat, un litige peut avoir un impact négatif à cause des coûts liés à la défense de nos intérêts et d'indemnités à verser, du temps accordé par la direction au litige au lieu de nos activités, et à d'autres facteurs.

Facteurs de risque

Il n'y a pas de changement significatif aux facteurs de risque décrits au point 3.D. du rapport annuel de Collectis sur le formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.